

Compte-rendu

établi par le président
de la commission particulière du débat public



dp
DÉBAT
PUBLIC

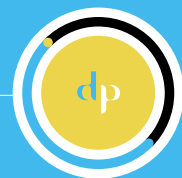
ÉOLIENNES EN MER NOUVELLE-AQUITAINE

30.09.2021
28.02.2022

LA commission nationale du débat public CNDP

MA PAROLE A DU POUVOIR

Ce document est établi
par le président et les membres de la
commission particulière du débat public.



**Francis
Beaucire**

PRÉSIDENT

**Denis
Cuvillier**

**Julie
Dumont**

**Anaïs
Lefranc-Morin**

**Arnaud
Passalacqua**

Vous pouvez retrouver l'intégralité
des archives du débat sur le site internet
debatpublic.fr/eolien-nouvelle-aquitaine
et sur le site de la CNDP debatpublic.fr

Vous retrouverez également un accès
à la plateforme participative du débat
avec l'ensemble des cahiers d'acteurs,
contributions, avis et questions recueillis
lors du débat.

Le présent compte-rendu est composé
également d'un rapport aux maîtres
d'ouvrage. Il intègre notamment les attentes et
recommandations de la commission.
Vous pouvez le télécharger sur le site du débat
public.

DIRECTION DE LA PUBLICATION : FRANCIS BEAUCIRE. COMITÉ DE RÉDACTION : FRANCIS BEAUCIRE, DENIS CUVILLIER, JULIE DUMONT, ANAIS LEFRANC-MORIN, ARNAUD PASSALACQUA (CPDP), LUC PICOT, LOUISE MARIE CABAL, CAROLE MAVEYRAUD (SECRETARIAT GÉNÉRAL), MARTINE BARTOLOMEI (COORDINATION EDITORIALE). CRÉATION GRAPHIQUE : EURO2C

Un débat de transition

**Quelle que soit l'issue
de ce débat public, il est
probablement le dernier
de la génération du
« coup par coup ».**

Annoncée pendant le débat, la politique énergétique et son horizon décarboné de 2050 enjoint aux espaces maritimes d'être les nouveaux territoires des énergies renouvelables : ce qui appellera à une planification d'ensemble de la mer comme bien commun et comme ressource partagée entre plusieurs usagers. Les suites du projet d'Oléron, s'il doit voir le jour, se dérouleront ainsi dans le cadre d'une transition énergétique affirmée.

Ce débat peut-il apparaître aussi, à sa façon, comme un débat de transition ? Comme d'autres avant lui, il a souligné la demande de visibilité sur l'ampleur projetée du déploiement de l'éolien marin et sa planification spatiale. Il a montré le haut niveau de sensibilité atteint par la confrontation de deux impératifs encore mal accordés entre la préservation de la biodiversité et la décarbonation de l'énergie. Ce n'est pas d'un arbitrage issu d'une hiérarchie des priorités dont ont besoin les politiques publiques mais d'une mise en système, réclamée par une large part des publics, et qui reste à inventer dans les retombées locales des projets.

Il y est aussi question de transition générationnelle. Le défi des démarches participatives à venir est d'y faire entrer et agir la génération montante, directement concernée par la transition énergétique et pourtant éloignée des formes habituelles du débat public. Les pratiques numériques, démultipliées, s'ouvrent à un éventail élargi de participations. La commission s'est essayée à mettre en œuvre certaines de ces modalités d'interaction sociale émergentes.

La commission se doit de remercier tous les publics qui chacun à sa manière ont apporté leur contribution active à la réflexion collective. Elle remercie également la CNDP qui a soutenu les initiatives de ce débat.

La commission particulière
du débat public et
le secrétariat général



Le projet en débat

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit qu'en 2030, 40% de l'électricité provienne de sources renouvelables. Pour parvenir à cet objectif, l'État envisage de construire sur la façade Sud-Atlantique un premier parc éolien en mer posé d'une puissance comprise entre 0,5 et 1 GW et raccordé au réseau électrique terrestre. Il souhaite également envisager dès à présent la construction d'un second parc, posé ou flottant, d'une puissance pouvant aller jusqu'à 1 GW. Si le projet était décidé à l'issue du débat public, le premier parc serait attribué en 2022 suite à une procédure d'appel d'offres, et le second pourrait l'être après 2024.

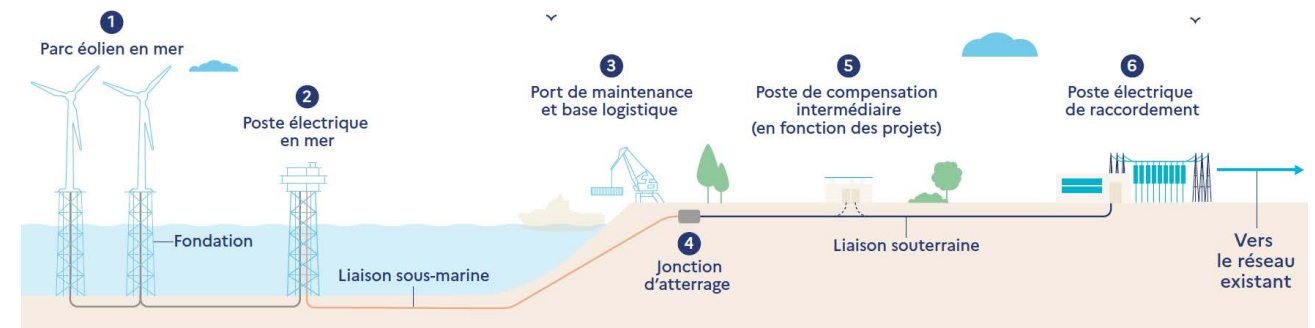
En amont du présent débat public, des travaux entrepris au sein du Conseil maritime de façade ont permis d'identifier une zone d'étude de 300 km² au large de l'île d'Oléron. C'est cette zone qui fi-

gure dans la saisine de l'État avant que son élargissement à 743 km² ne soit décidé, pendant le débat public, suite à une décision de la ministre de la Transition écologique.

Un parc de 1 GW peut se composer d'environ 70 éoliennes de 260 mètres de hauteur pour une superficie de 120 km².

LE MILIEU NATUREL DE LA ZONE D'ÉTUDE : EXCEPTIONNEL ET SOUS HAUTE PROTECTION.

Composé d'une mosaïque d'habitats diversifiés, liés à la rencontre de trois embouchures et à la présence d'îles, il abrite de nombreuses espèces (oiseaux, chiroptères, poissons, mammifères marins, etc.) dont certaines en danger d'extinction (puffin des Baléares, esturgeon...). Il est traversé par plusieurs voies migratoires, dont certaines d'importance internationale (nord/sud). Cette richesse écologique a donné lieu à la création de plusieurs aires protégées sur terre et en mer (zones Natura 2000, réserves naturelles nationales, parc naturel marin...). La zone d'étude proposée par l'État pour le projet de parc éolien se situe au sein de trois d'entre elles : Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, une zone spéciale de conservation (Natura 2000, directive Habitats) et une zone de protection spéciale (Natura 2000, directive Oiseaux).



Un débat public avant les choix de l'État

Le projet de parcs éoliens est porté par le ministère de la Transition écologique et le ministère de la Mer. Depuis la Loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) du 10 août 2018, le débat public intervient à un stade très précoce du projet, alors que ses caractéristiques et son emplacement ne sont pas encore définis. Conformément à la Constitution (article 7 de la Charte de l'Environnement), il doit permettre à toute personne de s'informer et de participer à l'élaboration des choix.

Mené du 30 septembre 2021 au 28 février par une commission particulière du débat public (CPDP) composé de cinq membres, présidé par Francis Beaucaire, le débat « Éoliennes en mer Nouvelle-Aquitaine » a ainsi re-questionné le projet, notamment son opportunité dans la zone d'étude proposée par l'État et invité les publics à co-construire des alternatives.

S'autoriser à sortir du cadre

L'État et RTE, les porteurs du projet, souhaitent l'éclairage du public sur deux questions :

- Quelle devrait être la puissance du premier parc éolien posé, dans une fourchette comprise entre 0,5 et 1 GW ? Quelle serait la zone préférentielle pour construire ce parc au sein de la zone d'étude de 743 km² (anciennement 300 km²) présentée au

débat ? Quel corridor de raccordement maritime et terrestre au réseau de transport d'électricité choisir de façon préférentielle ?

- Pourrait-on réaliser un deuxième parc éolien posé d'une puissance pouvant aller jusqu'à 1 GW ? À l'intérieur ou en limite extérieure proche de la zone d'étude pour le premier parc, quelle serait la zone préférentielle pour construire ce deuxième parc éolien posé, dont le raccordement pourrait être mutualisé avec le premier ?

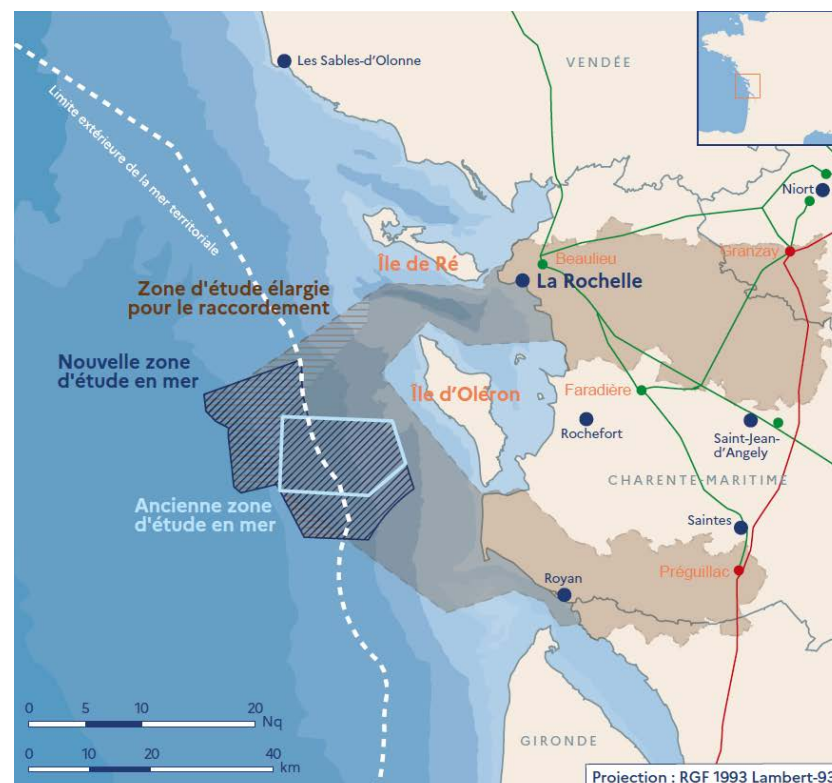
À ces questions, la commission a rajouté la question de l'opportunité du projet :

- Si le projet ne peut ou ne doit pas se faire dans la zone proposée par les porteurs des projets, quelles sont les alternatives hors de cette zone dans l'Atlantique-Sud, quels critères prioriser et à quelles conditions ?

- Si le projet ne doit pas se faire en Atlantique-Sud, quelles alternatives proposer concernant les objectifs de l'État vis-à-vis du mix énergétique français et des besoins énergétiques futurs de la région ?

Ces « chroniques » rendent compte du déroulement du débat et des contributions des publics. Le lecteur appréciera si ces questions, complexes à cause de la nature même du sujet, ont reçu des réponses argumentées. Le débat public aura-t-il su faire entendre la voix des publics ? La décision de l'État le dira.

Présentation de la zone du débat du projet éolien en mer sur la façade Sud-Atlantique



Sources : Cerema, ministère de la Transition écologique (MTE), RTE, Service hydrographique et océanographique de la Marine (Shom), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) - décembre 2021

LA CNDP

La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante. Lorsqu'elle est saisie par les porteurs d'un grand projet qui pourrait avoir des impacts importants sur l'environnement, elle peut décider d'organiser un débat public. Elle nomme pour cela une commission particulière du débat public, neutre et indépendante, pour préparer, animer et rendre compte de ce débat.

LES SUITES DU DÉBAT

Après la remise du compte-rendu du débat de la Commission du débat public et du bilan de la présidente de la CNDP, le ministre chargé de l'énergie aura trois mois pour décider de la poursuite du projet et de la zone d'étude retenue le cas échéant. La CNDP désignera alors un (ou des garants) chargés de veiller à l'association et à l'information du public jusqu'à sa consultation prévue avant la délivrance des autorisations administratives.

1. Toute personne a le droit dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement (Article 7 de la Charte de l'Environnement - Constitution de la République française).

Les parti pris de la commission

Questions à Francis Beaucire

président de la commission particulière du débat public

Pour la commission, c'était quoi un débat réussi ?

Un débat réussi ? Il y a sûrement plusieurs façons de réussir. Entre autres, que les publics, dans toute leur diversité, puissent s'exprimer en toute liberté et dialoguer aussi bien entre eux qu'avec le maître d'ouvrage. Que les divergences de vue et les controverses qui peuvent en ressortir le cas échéant puissent être instruites dans toutes les dimensions du projet. Mais on peut aussi dire réussi un débat public qui aura conduit la maîtrise d'ouvrage à changer son projet. En un mot, que le projet ne sorte pas du débat comme il y est entré !

Les modalités d'animation que vous aviez imaginées ont-elles évolué en cours de débat ?

Dans tout débat public, disons que le débat alimente le débat. Il est important que la commission se donne suffisamment de souplesse pour faire évoluer son programme en tenant compte de la dynamique que les participants impulsent eux-mêmes au cours du débat. Quand les publics n'adhèrent pas à certaines modalités de conduite des réunions, la commission s'adapte. Quand ils expriment l'envie de créer « leur » événement, il faut leur faire de la place et les accompagner. C'est le sens des initiatives labellisées que nous avons toujours accueillies comme des opportunités.

Vous avez donné carte blanche à un certain nombre de partenaires. Pourquoi cette liberté ?

Notre principe aura été la confiance. Cela aura été le cas pour ce partenariat noué avec la presse régionale. Les suppléments du journal Sud-Ouest et les émissions sur TV7 ne relèvent pas de la publicité rédactionnelle. Les journalistes n'ont eu aucune consigne de notre part. Même chose pour nos autres sollicitations à des youtubeurs, ou encore à l'Université, ou encore à un réalisateur

qui a fait un travail d'auteur à partir de son propre ressenti. La liberté qui leur a été laissée a fonctionné comme un ferment pour le débat.

En prenant l'initiative de créer un Festival Energies & Océans, le débat a pris un chemin de traverse. Est-ce que ce n'était pas un hors sujet ?

Notre commission ne conçoit pas son rôle comme celui d'une simple caisse enregistreuse d'arguments. Cette initiative est un vrai parti-pris. Ce débat, et il n'est pas le seul de son espèce, se présente dans un contexte géographique étroitement localisé, mais en même temps dans le cadre d'une politique publique nationale. Pour ne pas oublier ce grand écart, nous avons conçu le « festival » tenu à La Rochelle les 17 et 18 février comme une façon de (re)mettre en perspective le projet oléronais, qui est lui-même partie intégrante des politiques énergétique et environnementale suscitées par le réchauffement climatique et la perte de biodiversité. Nous voulions aussi ce pas de côté pour que le grand public puisse s'approprier le sujet avec des formats ludiques et de médiation scientifique. Le Tribunal des générations futures en est un exemple. En dépit de son report en raison du Covid, 1300 personnes sont venues au Festival et plus de 20000 l'ont suivi via l'Esprit sorcier sur You tube.

« La Commission veut entendre la jeune génération » avez-vous déclaré au début du débat. Y êtes-vous parvenus ?

À l'évidence, il y a un changement générationnel dans la manière de regarder les énergies renouvelables et plus généralement d'envisager la place de l'énergie dans nos modes de vie. Mais pour capter cette parole, il faut être imaginaire. C'est au débat de s'adapter s'il veut accueillir ces nouvelles générations, peu attirées par cette forme très encadrée de processus participatif et des modalités habituelles du débat : des réunions, des cahiers d'acteurs. La commission a mis à l'essai de nouveaux formats de diffusion et de participation que la jeune génération a amplement adoptés, comme les jeux dits sérieux ou l'appel aux youtubeurs. Cela a parfois

provoqué une querelle des anciens et des modernes, mais a incontestablement permis une large sensibilisation aux enjeux de la transition écologique. Et incité de nouveaux publics à s'investir dans les suites qui seront apportées au projet si l'État en décide ainsi.

Vous avez également mis les publics au travail...

Ceux qui le souhaitent en tout cas, afin de permettre de sortir du commentaire pour entrer dans la co-construction. Le puissant rejet de la zone soumise au débat par la maîtrise d'ouvrage nous a en effet incités à lui proposer de concevoir des alternatives. C'était mettre le doigt dans un engrenage : doit-on sortir du sujet étroitement délimité par la saisine ? Les alternatives suggérées par les contributeurs sont-elles crédibles ? Nous verrons à l'issue du débat ce que l'État aura retenu de cette phase sur laquelle s'est achevé le débat : ne pas faire, faire comme présenté initialement, ou faire autrement. Néanmoins ces exercices pratiques ont contribué à produire des avis argumentés. C'est ce que visait la commission en mettant les publics à l'épreuve des scénarios.

Si vous deviez refaire le débat, quelles seraient les modalités que vous retiendriez, celles que vous écarteriez...

Nous avons conçu certaines d'entre elles d'une façon qui, pour nous, étaient expérimentales. Il est trop tôt, sitôt le débat clos, pour répondre à cette question. Il faudra évaluer leur pertinence a posteriori auprès de celles et ceux qui se sont emparés de ces formes de participation. Une chose est sûre, les chiffres enregistrés de la participation montre qu'elles ont suscité de l'intérêt. Reste à mesurer si elles ont apporté de la matière au débat, au-delà de la prise de connaissance du projet, de ses enjeux à toutes les échelles. Les « jeux sérieux », en particulier, révèlent de la part de ces publics habituellement éloignés de la participation citoyenne une forte préoccupation pour la protection de la nature. Une priorité à inscrire dans le cadre complexe de ce que l'on pourrait appeler le système des transitions : écologique et énergétique. Et générationnelle de surcroît.

Les lieux du débat



Faire connaissance avec le territoire, prélude au débat

Pour préparer le débat, en comprendre les enjeux et ajuster ses modalités, la commission explore le terrain. Après la cascade d'entretiens menés au printemps avec les parties prenantes en visioconférence – Covid oblige –, l'équipe au complet part en Charente-Maritime début juin prendre connaissance des lieux et rencontrer les protagonistes-clé qui feront le débat. Un périple dense en découvertes contrastées.

Première étape : la Réserve Nationale de Moëze-Oléron. À pied, guidés par Dominique Chevillon de la Ligue de protection des Oiseaux (LPO), c'est la découverte d'un vaste polder débouchant sur la plage où nichent des oiseaux et se déploie un paysage lunaire à perte de vue : l'estran vaseux. « Attention fragile » préviennent les membres de l'association arc-boutés contre un projet éolien qu'ils estiment mettre en danger cet écosystème d'exception. L'avifaune sera un enjeu crucial du débat.

Un avis que partage la directrice du Parc Naturel Marin (PNM) qui accueille à son tour la commission dans ses locaux un peu désuets. Celle-ci ne ménage pas ses explications pour faire prendre conscience à l'équipe du lourd travail de protection et de suivi opéré par le PNM, dans une mer des Pertuis largement investie par les activités humaines : pêche, navigation, extraction de granulats... Et peut-être demain l'éolien en mer qui exercera « une pression de plus ». Conciliable avec une aire marine protégée ? « Pas idéal » laisse-t-on entendre à demi-mot. Mais il est rappelé que le plan de gestion du PNM n'exclut pas les énergies marines renouvelables. Non défini à ce jour, le Conseil de gestion comprendra 70 membres issus de col-

lèges variés. Avec 2 préfets et 22 représentants du monde socio-économique, il semble peu probable qu'une motion contre l'éolien soit votée à l'unanimité.

Le contraste est saisissant avec la visite suivante au Grand Port Maritime de La Rochelle. Des locaux neufs, des bureaux clairs avec vue imprenable sur les installations portuaires. Dans la présentation du directeur du marketing et du patrimoine, tout semble démesuré : les activités, les chiffres de trafic, la taille du site, le prix des aménagements. L'impression est confirmée par la visite du port, dont l'emprise impressionne tout comme la taille hors échelle humaine des éléments de fondation d'éoliennes destinés au parc de Saint-Nazaire et parqués ici.

« Les pêcheurs doivent être les premiers à être entendus »

Point d'orgue de ce marathon, le rendez-vous avec les pêcheurs de la Cotinière, chez eux, parmi mouettes bruyantes et odeur de poisson. La tension est palpable, l'inquiétude se lit sur les visages et dans les attitudes. Autour de Philippe Micheau, président du comi-



Pré-débat mobile
La Rochelle

té départemental des pêches, plusieurs pêcheurs locaux tiennent un discours sans concessions sur un projet qu'il refuse par principe : trop de contraintes déjà, les pêcheurs doivent pouvoir poursuivre leurs activités de pêche quoi qu'il en coûte.

À travers cette immersion dans la réalité du territoire, la commission prend davantage conscience des tensions qui animeront le débat. Celui-ci parviendra-t-il à faire dialoguer les parties ? Une chose est sûre : le débat ne sera utile que s'il parvient à faire bouger les lignes du projet.

LES OPPOSANTS PRENNENT LES DEVANTS

Le débat qui se prépare n'arrive pas en terrain vierge. Cela fait près de dix ans que le sujet est dans les têtes, même s'il n'a pas été donné suite au « vieux projet » de 2015-2017 largement concerté avec les parties prenantes. L'opposition au projet est structurée. Au cours de l'été, à l'initiative d'associations, de collectifs ou de municipalités vent debout, se tiennent des réunions publiques de présentation et d'échanges autour du projet avec appui d'experts. Une sorte de débat public « off » qui commence avant l'ouverture du débat officiel et qui continuera sans que la maîtrise d'ouvrage et la commission y soient conviées.

EN ATTENDANT LE DMO...

Alors que le pré-débat bat son plein, le débat est toujours dans l'attente du dossier des maîtres d'ouvrage, document indispensable à son lancement. La commission insiste sur la nécessité de produire un document clair, pédagogique, attrayant et plus adapté au contexte précis du site ; l'État et RTE renvoient leur copie. Mais surtout manque un élément clé : l'étude bibliographique environnementale commandée à deux bureaux d'études, qui tarde à venir... Elle sera finalement produite durant l'été et le Dossier des maîtres d'ouvrage sera validé par la Commission nationale du débat public seulement le 1er septembre. Le débat peut alors commencer.

Un pré-débat itinérant, entre indifférence estivale et prémices d'une confrontation

Avec un débat qui démarrera après le pic de fréquentation estival, la commission veut éviter le risque de passer à côté d'une partie des publics. Durant dix jours en août, elle arpente le territoire, s'installant sur les marchés pour informer en avant-première sur le débat et le projet et capter une parole spontanée, celle des habitants et des estivants dans leur milieu de vie.

Annoncé par la camionnette pavoisée aux couleurs du débat public, un stand se déploie au gré des sites fréquentés par les vacanciers, de l'île de Ré à Soulac-sur-Mer. On y trouve tout sur les tables : plaquettes d'information, pile de suppléments de *Sud-Ouest* consacrés au sujet, photomontages présentant les éoliennes – selon plusieurs scénarios de taille et de localisation – exposition sous forme de kakémonos et une maquette d'éolienne posée. Pour une population occupée à vaquer à ses occupations estivales, prendre le temps de s'informer ne va pas de soi. Heureusement, ces objets physiques intriguent, et d'abord les enfants qui attirent leurs parents vers le stand.

D'une manière générale, les jeunes marquent leur intérêt, tandis les générations au-dessus montrent davantage de distance à l'égard d'un débat qui « n'empêchera pas l'État de passer en force ». Avec ceux qui ont déjà un avis bien arrêté – pour ou contre le projet – l'échange est plus nourri, tant les interrogations sont nombreuses. Aux côtés des membres

de la commission qui expliquent à quoi sert un débat public et quelles en sont les règles, les représentants des deux maîtres d'ouvrage font découvrir à qui le demande le projet, dialoguent en direct avec un public qui n'est pas avare de questions, mais ignore pour la plupart l'existence même du projet envisagé par l'État au large de la Charente-Maritime.

À chaque site son ambiance

D'une commune à l'autre, l'ambiance n'est pas la même. Sur le marché très animé de Saint-Trojan, on écoute et on questionne, pareillement à Soulac-sur-Mer où quasiment aucun visiteur n'est au courant du projet. Aux Mathes, sur la place du marché sans marché, le projet est plus connu et il fait déjà débat. Près d'une centaine de visiteurs se pressent sur le stand, parmi lesquels quelques élus opposés au projet.

La situation est assez similaire sur l'île de Ré, que ce soit à Sainte-Marie-de-Ré ou à Ars-en-Ré : les résidents secondaires ou à l'année sont déjà très au fait du

projet ; ils ont lu des articles dans la presse locale et en ont parlé à leurs voisins. La plupart d'entre eux sont violemment opposés, même si quelques-uns affichent leur souhait que leur île « fasse sa part » dans la transition énergétique. Les autres se montrent dubitatifs quant à l'intérêt de l'éolien en mer et soulignent la beauté des îles charentaises, menacée d'être « saccagée » par le projet.

C'est le même succès d'affluence à La Rochelle où les visiteurs s'attroupent pour poser des questions sur le parc ou son raccordement. Ici c'est la technologie de l'éolien en mer et ses retombées économiques pour les ports de la région qui interpellent, certains se disant intrigués par les curieux pylônes aperçus sur le port de La Rochelle (les fondations destinées au parc éolien de Saint-Nazaire).

À ce stade, rien n'est joué dans la bataille des arguments : le débat n'a pas encore commencé, mais la commission a une idée plus claire des questions que les publics se posent. Voici plantées les graines de la mobilisation future.

12

étapes pour le pré-débat mobile :
Châtelailon, La Rochelle, Sainte-Marie-de-Ré, Ars-en-Ré, Saint-Pierre-d'Oléron, Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Trojan, Dolus-d'Oléron, Mathes, La Tremblade.

800

visiteurs sur le stand du débat
dont 170 sur l'île de Ré et 160 à La Rochelle.

5

points d'information
en Charente-Maritime en partenariat avec Sud-Ouest

Premier face à face avec le public, l'épreuve du feu

Ouvrant le cycle des réunions publiques destinées à faire réagir les participants à la présentation du projet, la rencontre particulièrement houleuse du 2 octobre à Saint-Georges d'Oléron a montré aux maîtres d'ouvrage que le débat ne serait pas une simple formalité. Comme au théâtre, elle aura joué le rôle d'une scène d'ouverture où l'on doit tout de suite comprendre ce que sont les tenants de l'intrigue.

L'étude de contexte et le pré-débat mobile de l'été faisaient pressentir que la mobilisation des opposants serait intense. Le contexte du projet discuté en 2015 et 2017 a changé. Au nom de l'urgence climatique, on ne parle plus d'une zone d'étude de 120 km² mais de 300 km² et d'un doublement du parc pour accueillir 500 MW voire 1000 MW. D'une nouvelle ampleur, le projet soumis au débat cristallise les tensions autour de ce qui est qualifié de « revirement » de l'État. D'entrée, la colère est palpable.

L'assemblée – plus de 200 participants – n'accepte pas de soumettre au jeu de questions-réponses proposé par la commission pour enrichir la connaissance sur l'énergie et l'éolien en mer, avant de se focaliser sur le projet d'Oléron. Les tables de travail disposées dans la salle montrent que celle-ci prévoyait aussi un format de travail collectif. « *Ce sont les questions qui vous intéressent, ce ne sont pas les nôtres...* » lance aussitôt un participant. Le public reprend la main, c'est un tir nourri de critiques qui mettent à l'épreuve davantage le projet que la commission. On suspecte le poids des industriels dans la décision. Ou encore la précipitation malgré les incertitudes. Et parfois aussi « la sincérité du débat ».

La mobilisation reste constante

Les pêcheurs qui avaient accepté le premier projet en 2015 font désormais chorus pour dire leur incompréhension : « *Nous avions demandé des études d'impact, mais là, on met la charrue avant les bœufs* ». De son côté, la maîtrise d'ouvrage tente d'expliquer que les options sont ouvertes. À l'évidence c'est la localisation qui fera le débat, la commission assure qu'elle donnera au public les moyens d'expression nécessaires pour proposer des alternatives. Ce que refuse a priori un collectif d'opposants : « *Ce que nous re-*

doutons c'est que ce soient des réunions de négociation, avec une parole bienveillante, or nous refusons toute alternative. »

On le voit bien. C'est Iberdrola, c'est WPD, c'est Siemens qui propose l'implantation d'éoliennes.

Saint Georges d'Oléron 02/10

On se lance à corps perdu dans une technologie que l'on ne maîtrise pas parce qu'on est en retard.

Saint Georges d'Oléron 02/10

Ce sont les mêmes invectives répétées en leitmotiv que l'on entend ensuite d'une réunion à l'autre, à Royan, Sainte-Marie de Ré, Saint Trojan, la Rochelle, Rochefort, la Tremblade, Ars en Ré, Saint-Pierre d'Oléron, ces rendez-vous avec le public qui jalonnent le débat à l'automne. La mobilisation ne faiblit pas, les échanges sont parfois moins orageux mais partout, on s'accorde à juger insuffisantes les réponses apportées par le maître d'ouvrage sur la rationalité économique du projet, son bilan carbone, les risques sur la biodiversité, l'impact sur les paysages et le tourisme, ou l'avenir de la pêche.

Dans un élan commun, la Ligue pour la protection des oiseaux, France nature environnement Nouvelle-Aquitaine, la Société de protection des sites en France pointent le grand écart de l'État qui veut industrialiser là où il a tracé des aires marines protégées : « *L'objectif énergétique est systématiquement priorisé au détriment de la biodiversité* » (La Rochelle 11/10). Face à cette fronde qui semble parler d'une seule voix, quelques soutiens au projet tentent de faire prendre de la hauteur, parmi lesquels l'Association Ré-avenir qui insiste sur l'urgence climatique et rappelle que « *le sujet relève de la solidarité nationale et du rééquilibrage de l'économie de l'île* ».

In fine cette première étape du débat aura atteint ses objectifs. Près de 1 300 personnes ont déjà répondu présent, les maîtres d'ouvrage ont entendu sans filtre ce que les publics avaient envie de leur dire et les thématiques à approfondir sont identifiées pour faire progresser le débat.

LE DÉBAT SE PROLONGE EN LIGNE

Au-delà des réunions publiques, avis, commentaires et questions vont bon train sur la plateforme participative qu'accueille le site du débat. Il y en aura 261 en fin de course, un record comparé aux autres débats éoliens. Plus ou moins argumentées, les positions pour ou contre le projet y sont souvent tranchées, alimentant un débat entre internautes. Quant aux questions posées aux maîtres d'ouvrage sur le thème de la biodiversité et du mix énergétique principalement, c'est un flux continu, qui, dès le mois de novembre, allonge le délai de réponse au grand dam de certains publics qui protestent qu'on ne tienne pas « *la promesse faite d'une réponse dans les 15 jours* » (réunion publique, Royan). Ce qu'explique en grande partie le nécessaire temps d'élaboration qu'appelle des réponses écrites ayant vocation à demeurer disponibles en ligne et sur lesquelles la CPDP pose l'exigence qu'elles soient complètes et lisibles. Les délais seront cependant raccourcis, le débat public imposant que toute question ait reçu sa réponse au moment de sa clôture.

JOUER FAIT ENTRER DANS LE DÉBAT

C'est l'enseignement que tire l'équipe de la chaire « Participations Médiation Transition citoyenne de La Rochelle Université » qui a réalisé, à son initiative, une évaluation de cette « première dans le débat public » sous forme d'entretiens et de questionnaires en ligne. 81, 5% des participants au jeu en ligne « Energie 2049 » déclarent que c'était la première fois qu'ils participaient à un débat public et 91% considèrent utile au débat « une information amenée de façon différente, beaucoup plus intuitive et mémorable ». Plus de la moitié des répondants sont dans la tranche d'âge 18-25 ans. Les participants aux ateliers organisés autour des jeux de plateaux disent avoir apprécié ce cadre ludique qui crée « une atmosphère plus propice que les réunions publiques à l'expression et à l'écoute ». Ils expriment aussi l'idée que les jeux mis à disposition les ont aidés à se forger une opinion en découvrant la complexité des enjeux.

Expérimenter d'autres façons de débattre

Théâtre forum, « jeux sérieux » en ligne ou sur table, ateliers scientifiques ou pédagogiques dans les collèges, les lycées et l'Université, le débat public investit en même temps d'autres lieux avec une approche plus décalée pour toucher des publics moins initiés et en priorité les jeunes. Tout en accompagnant les débats autour du projet montés à l'initiative de certaines collectivités, associations ou écoles.

C'est autour de deux « jeux sérieux » que se réunissent le 20 octobre une quarantaine d'étudiants en master dans l'amphithéâtre de la Faculté de droit de La Rochelle. Avec l'appui de leurs enseignants, la commission expérimente ici les deux jeux de plateau qui ont été créés spécialement pour ce débat et se jouent collectivement.

L'un, dénommé « La course au courant » invite à se projeter en 2050, à découvrir les différents moyens de production d'électricité et à les combiner pour équilibrer production et consommation dans un mix énergétique bas carbone. L'autre, baptisé « Des eaux et débats », est un jeu de piste qui à partir des positions argumentées des acteurs de la mer permet de se forger collectivement une opinion : l'océan Atlantique-Sud peut-il accueillir un parc éolien ?

Quels enseignements ?

L'objectif : faire comprendre la complexité des enjeux et exprimer de la nuance au-delà d'un simple « oui ou non » au projet. « *Ni posture, ni émotion dans l'expression* » note le journaliste de Sud-Ouest (21/10) qui a suivi cette rencontre et rapporte l'observation d'une enseignante : « *Le cadre pédagogique a*

un effet de polissage, il centre les questions sur la compréhension du projet. »

Cette approche à la fois ludique et sérieuse sera dupliquée dans des ateliers organisés en milieu scolaire mais aussi dans plusieurs ateliers de localisation ouvert à tous les publics. Elle aura été prolongée par des sessions de théâtre Forum qui consiste en des jeux de rôles invitant à se positionner sur les controverses soulevées par le débat. Au bout du compte, la commission aura, par ce biais, pu recueillir la parole des jeunes générations comme elle le souhaitait et en aura tenu compte dans ses recommandations.

Mais en regard du nombre de publics touchés par rapport à l'investissement en temps qu'a représenté pour la commission la mise en œuvre de ces outils, celle-ci s'interroge : Y a-t-il la place, dans le temps compté du débat, pour des formes émergentes de participation ? Ces modalités choisies par la commission ont été regardées avec suspicion par certaines associations conservatrices ne comprenant pas que l'on sorte du cadre classique de la réunion publique et du cahier d'acteur. Mais le débat public n'a-t-il pas vocation à être cet espace d'expérimentation au regard de sa mission : élargir l'éventail des publics et renouveler la qualité de l'argumentation ?

Je pense que c'est mieux que des réunions de 200 personnes où il n'y a que des associations qui parlent. Et où à l'arrivée, il n'y a pas de questions-réponses, il n'y a pas de réel échange.

Évaluation Jeux sérieux Université La Rochelle

Quand on sait les difficultés qu'éprouvent les collectivités locales ou les particuliers pour installer une structure près d'une réserve naturelle ou près d'un site Natura 2000, on est amenés quand même à se poser des questions.

Royan 04/10

Quel sera l'impact concret sur la ménagère lambda ? Est-ce que l'électricité restera en local ? Est-ce que la facture mensuelle va baisser ? Est-ce que le poissonnier va doubler le prix du poisson parce qu'il pêchera moins ?

Rochefort 21/10



Atelier étudiant
à l'Université
de La Rochelle



Réunion publique
à Saint Georges d'Oléron



Réunion publique
à Saint Pierre d'Oléron



Réunion publique
à Sainte Marie de Ré



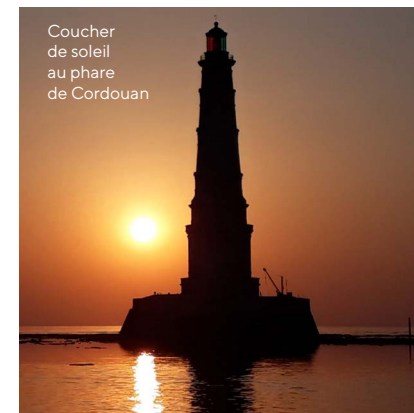
© Agence Spatiale Européenne (ESA)

Panache de la Gironde



© Jorge López Álvarez

Puffin
des Baléares



Coucher
de soleil
au phare
de Cordouan

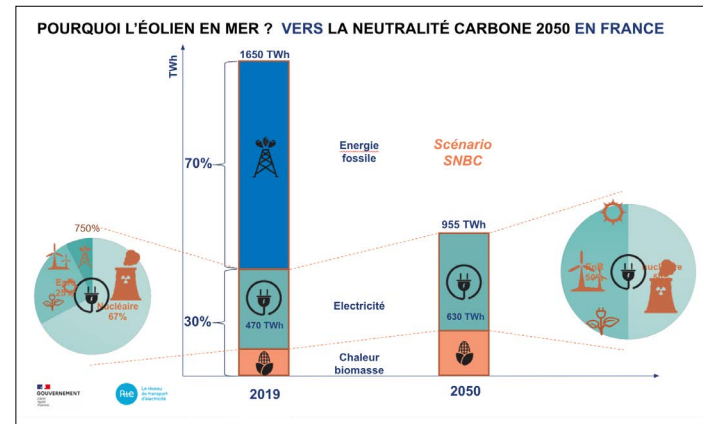


Chalutiers, amarrés au port
de Bourcefranc-le-Chapus

© Thierry Degen - DREAL Nouvelle-Aquitaine

L'éolien, décarbonation ou recarbonation du mix énergétique ?

Le projet d'éoliennes en mer va-t-il contribuer à la décarbonation de notre énergie ? Si personne n'a contesté les enjeux climatiques, le fait que l'État présente l'éolien comme une solution pour réduire l'impact carbone de nos modes de vie a donné matière à controverses.



comparé : un nucléaire très peu carboné. « On ne peut pas tondre un chauve ! » (SQR, Q172).

Toutefois, dans l'hypothèse où les systèmes consommant de l'énergie fossile seront remplacés par des systèmes électriques, le projet d'éoliennes en mer se positionne comme une contribution à la décarbonation. Mais au profit de qui ? L'interconnexion électrique européenne, avancée comme une façon d'assurer une sécurité électrique par la maîtrise d'ouvrage peut aussi conduire à « considérer que le projet éolien d'Oléron, répond surtout à une demande des autres pays européens (Allemagne notamment) pour décarboner leur électricité » (SQR, Q211).

D'autres voix s'élèvent pour évoquer pire : du fait de leur intermittence, les éoliennes accroîtraient la dépendance aux centrales à gaz, qui seraient démarrées en cas de vent faible. Elles contribueraient alors, non pas à décarboner mais à maintenir, voire augmenter la dépendance aux énergies fossiles, à rebours des politiques publiques en cours : « Alors pourquoi l'État lance-t-il un projet contraire aux objectifs fixés par la Loi ? » (SQR, Q134).

Ce que veut dire la décarbonation

Lors de la réunion publique de Saint-Trojan (6/10), la maîtrise d'ouvrage a pris conscience des difficultés de cette question et a choisi de démarrer sa présentation par une première image abordant l'évolution des consumma-

tions énergétiques françaises entre 2019 et 2050 envisagée par la Stratégie nationale bas carbone.

Le graphique permet de voir très clairement la disparition massive des énergies fossiles dans le mix énergétique, tandis que la production électrique doit augmenter de façon à compenser en partie cette chute. Simultanément, le mix électrique connaît une mutation aussi importante, du fait de la montée des énergies renouvelables. Ces transformations supposent des évolutions des techniques mais aussi celles des modes de vie et des territoires d'une ampleur considérable.

« Votre slide sur le mix énergétique, là, excusez-moi aussi, mais je trouve qu'on sent surtout l'idéologie, parce que, quand vous nous faites la comparaison entre 2019 et 2050, on est dans ce qu'on appelle en américain [...] du wish-ful thinking, c'est-à-dire prendre vos rêves pour des réalités. Mais comment va-t-on passer avec une réduction de la consommation électrique, le transfert des usages... ? Tout ça, c'est de la politique fiction. »

Sainte-Marie-de-Ré 5/10

UN JEU EN LIGNE POUR CONSTRUIRE SON SCÉNARIO ÉNERGÉTIQUE

Energie 2049, c'est le nom de ce jeu immersif, spécialement créé pour ce débat et accessible via une application ou sur Internet (energie49.fr). Une approche ludique, mais en réalité très sérieuse des enjeux énergétiques, qui demande au participant de se concentrer pendant une demi-heure pour choisir son scénario. Glissé dans la peau d'un maire d'une commune du littoral, pris sous le feu des critiques de ses administrés et des injonctions contradictoires venus d'autres décideurs, celui-ci doit réussir, dans un temps compté, la neutralité carbone de son territoire. L'éolien en mer au large d'Oléron est-il le bon choix ? Un autre choix est-il souhaitable, possible ? Mis en situation de responsabilité, le participant au jeu entre dans la réalité des choix énergétiques en Charente-Maritime.

Les futurs de l'énergie rebattent les cartes du débat

En cours de débat, la publication de scénarios énergétiques de RTE, de l'Ademe et de négaWatt a élargi l'horizon sur l'opportunité de l'éolien en mer. Concomitamment, les annonces présidentielles et les crises qui ont jalonné la période ont amené à réinterroger sa pertinence dans le mix énergétique.

Nucléaire, sobriété, quelle combinaison avec l'éolien en mer ? C'est la question que se sont posés les publics à partir de différents scénarios qui mettaient en avant deux idées fortes : la proportion réciproque de nucléaire et d'énergie renouvelable (dans les scénarios à 2050 de RTE) et l'idée de réduction globale de la consommation énergétique plus présente dans les deux autres.

Des crises et une actualité qui ont pu impacter le débat

Des projections qui plaident pour une vision globale de l'éolien dont certains contributeurs ont relevé la carence : « Quand on va dans la programmation pluriannuelle de l'énergie, tous les éléments chiffrés du mix énergétique s'arrêtent en 2028. Or je crois qu'il faut mener une réflexion sur une plus longue durée. » (Sainte-Marie-de-Ré date 05/10). Comme l'a dit un participant, « la question n'est pas forcément pour ou contre l'éolien. C'est l'énergie de demain » (Saint-Trojan 06/10).

Or, justement, le temps du débat public a été marqué par une mise en avant croissante des enjeux énergétiques, selon une logique engagée depuis longtemps, que ce soit sous l'effet de son prix ou sous celui des enjeux climatiques. D'abord, la crise du Covid-19 a généré des tensions sur les matériaux et sur les prix, dont ceux de l'énergie, l'inflation globale pouvant d'ailleurs contraindre les budgets énergétiques des ménages. Ensuite, les centrales nucléaires françaises ont connu un hiver 2021-2022 très difficile, lié à des arrêts pour des raisons de sécurité.

En même temps, le président de la République annonçait en octobre 2021 des investissements dans la recherche sur les petits réacteurs nucléaires et en février la relance du secteur par la construction de six EPR. Ce qui a conduit certains publics à poser la question : « Pourquoi ce type de projet est-il toujours d'actualité alors que le Président Macron a annoncé lui-même qu'il souhaitait privilégier les mini-centrales nucléaires ? » (SQR, Q128).

Puis l'éolien est devenu un thème de campagne pour les candidates et les candidats à la présidentielle avant qu'en fin de période ne survienne la guerre en Ukraine dont les conséquences sont d'ores et déjà lisibles dans la façon de poser les problèmes autour du projet mis en débat. « Alors que la Russie attaque l'Ukraine avec les conséquences que l'on entrevoit sur les livraisons de gaz, est-il raisonnable de développer une ressource intermittente dont le complément est le gaz avec, en plus, le recours à un fournisseur étranger ? » (SQR, Q258).

Au bout du compte, entre la relance du nucléaire et la tension sur les cours du pétrole et du gaz, l'éolien se trouve pris entre deux feux : tantôt décrit comme une solution pour éviter le nucléaire, il est aussi souvent vu comme une solution qui risque d'accroître la dépendance aux énergies fossiles, venues de l'étranger et désormais chères.

« Au regard des objectifs affichés à long terme de 20 à 60 gigas d'éolien en mer qui sont ceux avancés actuellement par RTE à horizon 2050, j'aurais aimé savoir du coup, vu le nombre de projets que ça peut représenter, pourquoi on est en train de réfléchir sur une zone qui fait 300 km² au sein d'une zone de potentiel technique sur la façade qui fait 3 000 km². »

Royan 04/10

« Est-ce que l'éventualité de la décroissance a été prise en compte ? »

Plaforme participative

Planifier la mer, un consensus en trompe-l'œil

La question de la planification a été comme une ombre portée dans le débat. Les appels à planifier l'espace maritime ont été insistants, provenant aussi bien de la filière que des associations environnementales et des usagers de la mer. Pour autant, tous les publics attendent-ils la même chose de la planification de la mer ?

L'arrivée de l'éolien en mer vient bousculer le fragile équilibre entre les différentes activités humaines et les écosystèmes naturels. Pêche, plaisance, trafic portuaire, extraction de granulats marins, activités de défense... : non sans mal, de nombreux acteurs se partagent l'espace marin et cohabitent avec les riches faune et flore locales. Plusieurs aires de protection environnementale ont été définies sur le littoral charentais et au large, afin de réguler l'impact des activités anthropiques sur les milieux terrestres et marins.

Pour autant, à en croire les acteurs environnementaux, ces mesures touchent aujourd'hui leurs limites. « Les rapports sur la biodiversité montrent que la seule régulation sectorielle des activités, celle qu'on avait utilisée jusque-là, ne suffit plus. On a des impacts cumulés qui sont inacceptables pour l'environnement »

(Christophe Le Visage, Festival La Rochelle, 18/02). C'est le cumul d'impacts de différentes activités humaines qui est aujourd'hui questionné, ainsi que les interactions entre les activités et les écosystèmes à terre et en mer.

Un océan surexploité

Dans ce contexte, les usagers de la mer s'inquiètent des conséquences de l'arrivée de l'éolien en mer qui se traduira inmanquablement par plus de réglementations, moins de liberté de circulation et pour les pêcheurs, moins de zones à pêcher. De leur côté, les défenseurs de l'environnement y voient une nouvelle pression sur les écosystèmes (la pression de trop ?) conscients que l'ambition des objectifs énergétiques que fixera la future PPE, posera plus crûment encore « la question de la compatibilité entre protection des écosystèmes et production éolienne qui paraît inéluctable » (FNE, Festival La Rochelle 18/02).

Les habitants se demandent si, à terme, un seul parc éolien bordera leur côte, ou une multitude de parcs. Enfin, les industriels de l'éolien réclament de la visibilité sur les futurs projets éoliens pour dimensionner le développement de la filière en fonction des besoins. « Il existe un consensus entre toutes les parties prenantes pour aller au-delà d'une concertation projet par projet, qui n'est plus adaptée et constitue par ailleurs une source de frustrations légitimes. » (FEE, CA n°37)

Si tous appellent de leurs vœux la planification de la mer, ce n'est pas avec les mêmes intentions. Les promoteurs du projet y voient la possibilité de maximiser le développement de l'éolien en mer tout en minimisant ses impacts et ses coûts, grâce notamment à la mutualisation des ouvrages de raccordement (câbles, postes électriques en mer...).

Les publics plus circonspects expriment de leur côté un besoin de planification pour demander le report de la décision de lancer le projet pour le premier parc et a fortiori le second. Conditionnant leur lancement au retour à un « bon état environnemental » de la mer comme l'imposent des directives européennes, ils réclament une planification à la fois spatiale et temporelle de la mer.

Un casse-tête exigeant de la souplesse

Le document stratégique de façade (DSF) adopté en 2019 est vivement critiqué. Les associations environnementales considèrent que la priorité y a été donnée aux enjeux de court terme sur les enjeux de long terme, et aux activités socio-économiques au détriment de la protection des écosystèmes.

Ainsi, ce que les publics demandent à l'État, c'est d'élaborer une planification globale du littoral sud-Atlantique en associant étroitement les habitants, la société civile et les usagers de la mer. Il est notamment attendu de cette planification : qu'elle soit articulée à une planification spatiale de l'éolien en mer à l'échelle nationale, qui découle notamment d'une stratégie énergie et climat visant l'atteinte de la neutralité carbone à 2050 ; qu'elle tienne compte de l'ensemble des enjeux économiques, paysagers, énergétiques et environnementaux de la zone, ainsi que des interactions entre la terre et la mer ; qu'elle propose une vision de long terme pour favoriser une cohabitation harmonieuse et permettre à tous les acteurs de se préparer aux changements à venir.

Si elle doit fixer un cap clair, la planification devra, selon les publics, garder de la souplesse pour composer avec l'incertitude liée notamment au changement climatique et à ses effets localisés. Le fait que les éoliennes soient un objet fixe, alors que tout est en mouvement dans la mer, introduit une complexité supplémentaire dans la mise en œuvre d'un tel exercice. Reste donc à savoir si l'éolien marin trouvera une place, et laquelle, dans cette planification de l'espace marin sud-aquitain.

« La planification terrestre qui existe déjà doit respecter le milieu marin. Les deux doivent se faire en cohérence. »

FNE, Festival La Rochelle 18/02

« Malheureusement, ces documents stratégiques de façade, qui devaient dans l'esprit des directives européennes s'appuyer sur le milieu marin, son état, sa reconquête, ont été faits dans un esprit de développement d'économie et d'emploi. C'est pour ça que les zones d'éolien potentielles proposées par les conseils maritimes de façade sont mal choisies. »

FNE, Festival La Rochelle 18/02

Débattre d'un projet évolutif

Un parc ? Deux parcs ? Raccordement continu ou alternatif ? Combien d'éoliennes ? Ces questions parmi d'autres ont créé un tissu d'incertitudes autour du projet, qui a contribué à le déstabiliser mais pourrait a contrario avoir ouvert une voie de sortie.

Le propre des projets est d'être évolutif et il est rare que le projet réalisé soit conforme à celui imaginé initialement. Ce qui doit même rassurer sur notre maîtrise collective des dispositifs techniques. Tout projet se trouve donc pris dans un processus d'évolution, que masque parfois un nom qui demeure identique alors que les objectifs, les moyens, les formes ou les pratiques autour du lui évoluent.

Le projet d'éolien en mer au large d'Oléron présente peut-être ceci de particulier qu'il assume un caractère évolutif assez explicite, en particulier dans l'idée d'un deuxième parc associé au premier, mais aussi dans l'agrandissement de la zone d'étude proposée par la maîtrise d'ouvrage. En l'état actuel du dossier, beaucoup d'autres caractéristiques demeurent imprécises, en particulier les coûts, ce qui n'a pas été toujours bien compris : « [p]ouvez-vous m'indiquer le coût estimé de ces parcs éoliens au moment où ils seront mis en service, [...] Je

présume, vu l'importance du projet, que cette valeur prévisionnelle a été minutieusement chiffrée en tenant compte de tous les aléas d'un tel chantier ? » (SQR, Q163).

L'attente de certitudes sur des objets assez flous

Plus globalement, ce projet a semblé manquer d'éléments solides pour permettre au public de juger de sa pertinence et de sa localisation : « [l]es caractéristiques du futur parc éolien restent imprécises, comment la population peut-elle se prononcer sans chiffres exacts sur le périmètre d'occupation des éoliennes, sur les caractéristiques du sol, sur la hauteur des éoliennes ? » (SQR, Q142). Lorsque s'exprime l'expertise d'usage, les retours sont encore plus critiques, la maîtrise d'ouvrage n'étant pas simplement accusée d'être évasive, mais parfois aussi de mauvaise foi : « [n]on, il n'y a pas d'étude. Il n'y a pas d'étude sur les vagues et il n'y a pas d'étude sur le vent ni pour le kitesurf ni pour le surf. Ce n'est pas vrai ! » (Saint-Trojan, 06/10).

La commission n'a pas choisi de renier le caractère évolutif du projet. Au contraire, en ouvrant le champ des possibles vers des solutions plus loin des côtes, elle a voulu pleinement jouer sur ces évolutions techniques comme sur un possible phasage planifié des parcs pour un possible dépassement des tensions. La souplesse pourrait donc s'avérer une solution plus qu'un obstacle.



Jeu vidéo Énergie 2049



Jeu de plateau la Course au courant

Zone d'étude élargie, le coup de théâtre

En plein débat, l'État élargit la zone d'étude qui passe de 300 km² à 743 km². La confusion existait déjà du fait de la saisine qui évoquait une zone de 300 km² là où en 2015, il était question de 120 km². Avec cette nouvelle donne, la CNDP décide de prolonger d'un mois le débat.

Le 2 décembre, la ministre de la Transition écologique annonce un élargissement de la zone d'étude. Considérée comme trop limitée, elle passe de 300 à 743 km², s'étendant au sud mais surtout à l'ouest du précédent périmètre. Un élargissement dicté par la demande du public, selon la ministre (« Nous avons entendu les premières observations du public ») (Barbara Pompili, Communiqué de presse, 03/12).

Le public ou plus exactement la frange qui n'est pas forcément opposée à l'implantation des éoliennes, mais qui considère pour plusieurs raisons (impacts sur la biodiversité ou le paysage, ou encore sur les ressources halieutiques) que le premier périmètre était trop proche des côtes. L'annonce provoque aussitôt une volée de bois vert chez les opposants qui manifestent bruyamment leur colère lors des deux dernières réunions publiques les 6 et 7 décembre à Ars-en-Ré et Saint Pierre d'Oléron.

« Une manœuvre de l'État »

Inaudibles sont les explications fournies par les représentants de l'État pour justifier que cette extension offre plus de latitudes aux réflexions de localisation. Les collectifs d'opposants veulent interpréter ce changement de cap comme une « nouvelle manœuvre de l'État », pour ne pas dire « une manipulation » qui cache l'intention de mettre encore plus d'éoliennes en face d'Oléron. « Quel pouvoir avons-nous pour que le gouvernement choisisse de façon honnête ? », interroge encore un participant résumant la défiance ambiante. Et d'autres d'appeler à la résistance pour conduire l'État à renoncer au projet comme ont dû le faire sous la pression, les industriels porteurs des projets 4 Gas au Verdon ou d'extraction des granulats marins à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde.

« Cette augmentation délirante de la zone d'implantation ne peut qu'exacerber notre opposition. »

NEMO, 07/12

« Il est urgent d'attendre parce que la faiblesse de ce projet est dans les attermoissements, les changements d'échelle, de 60 km² à 120, puis 300, 750... »

Saint-Pierre d'Oléron, 07/12

Du côté des pêcheurs, même réaction de rejet face à l'argument que cette extension « ouvre la possibilité de mieux concilier le projet avec les activités de pêche en recherchant des zones de moindre impact situées plus au large » (Communiqué de presse 03/12). « Les pêcheurs n'ont jamais dit que c'était une zone de moindre contrainte » (Le représentant du Comité régional des pêches, Saint-Pierre d'Oléron 07/12).

La commission de son côté, a accueilli la nouvelle sans réelle modification de sa posture, dans la mesure où depuis le début du débat, elle a fait le choix d'ouvrir largement les réflexions sur des localisations en dehors de la zone d'étude. Alors qu'est annoncé le premier atelier de localisation début janvier, la Commission prend acte que « La nouvelle zone proposée ouvre des perspectives d'éloignement de l'île d'Oléron en pouvant aller jusqu'à plus de 30 kms des côtes » (CP du 03/12).

« La mobilisation du public est la plus importante à ce jour pour un débat sur un projet éolien en mer. Lors des premières réunions, le public a notamment émis des commentaires sur la taille de la zone proposée au débat, actuellement de 300 km², jugée trop petite. Afin de répondre au mieux à ces expressions et de permettre un meilleur débat, le Gouvernement élargit la zone soumise au débat public jusqu'à 750 km². Les caractéristiques du projet, notamment la puissance envisagée, ainsi que les attentes de l'État vis-à-vis du premier parc et d'un éventuel second parc, restent inchangées. »

Ministère de la Mer, communiqué du 3/12



Journée scénarios du 14 janvier 2022



Journée pêche au lycée maritime de La Rochelle 30 novembre 2021

Le débat change de format

Dans le prolongement des réunions publiques, démarre en décembre un cycle de réunions thématiques construites à partir des questions récurrentes méritant un approfondissement : pêche, environnement, ancrage territorial du projet, raccordement, technologies de l'éolien en mer, usages et paysages. L'objectif ? Faire se croiser l'expertise des usagers et des associations du territoire avec l'expertise de scientifiques ou d'industriels.

Chacune de ces sessions, à la fois en distanciel et en présentiel pour la plupart, ouvertes au public mais sur inscription, a réuni chaque fois en moyenne une cinquantaine de participants. Dans ce cadre restreint plus propice aux échanges sur le fond, la commission a sollicité la contribution d'experts ou d'usagers que l'on avait peu entendus dans l'étape précédente. Echelonnées jusqu'à la fin du mois de février, neuf réunions thématiques ont ainsi nourri la deuxième partie du débat.

Des réunions dédoublées pour la pêche et l'environnement

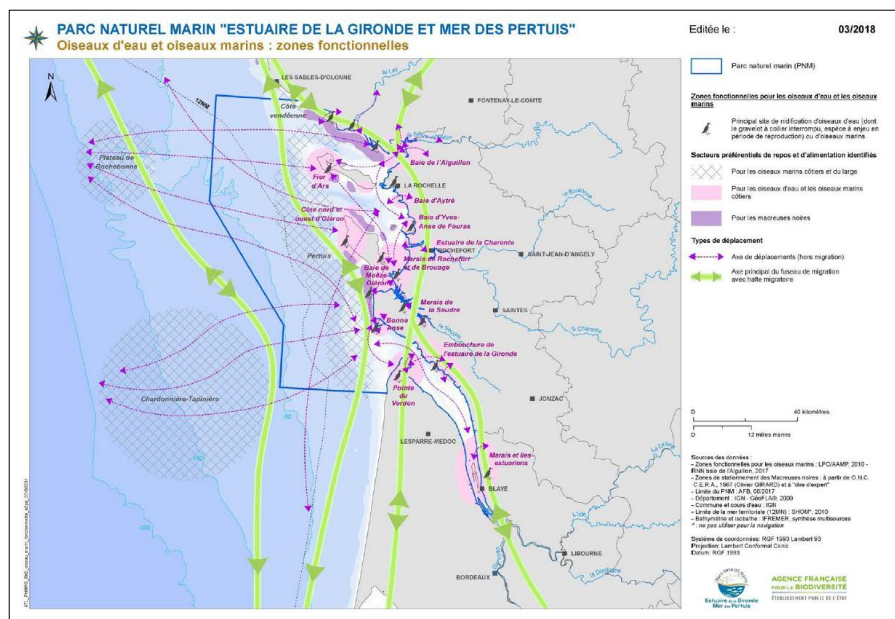
Dans ce cadre, deux réunions ont concerné la pêche suivant une trame et des

thèmes souhaités par les pêcheurs. La première « journée pêche » (30/11) a accueilli à la requête des Comités des pêches des pêcheurs anglais et écossais venus témoigner de leur pratique du métier après l'installation de parcs ; et d'autres intervenants belge et néerlandais faire un retour d'expérience sur l'impact de ces parcs posés sur la ressource halieutique. L'autre (24/01) réunion tenue en hybride a creusé la question des effets socioéconomiques du parc éolien sur la pêche à chaque étape de construction, la sécurité en mer et les retombées économiques et sociales pour la profession.

Au cœur des controverses les plus vives dans le débat, les enjeux environ-

nementaux ont été creusés avec trois clés d'entrée : Quelles sont les données pour comprendre l'écosystème marin au large de la Charente-Maritime, et comment en est-on arrivés à créer des zones Natura 2000 et un Parc Naturel Marin ? (05/01) Que peut-on faire dans ces aires protégées ou ne pas faire, et qui décide et selon quelle procédure ? (01/02) Quelles conséquences de la procédure ERC sur le projet ? Quelle place pour la localisation dans la séquence Eviter ? (10/02).

Sans doute parce qu'elle répondait à une attente forte des publics, la première session du 5 janvier déroulée sur une journée (9h-16h30) a rassemblé près de 80 participants. Conçue comme une audition permettant de comprendre en profondeur les enjeux environnementaux du territoire, cette journée a donné le temps à France Nature Environnement Nouvelle Aquitaine d'explicitier et défendre leurs positions devant l'État mais aussi le Parc Naturel Marin, plusieurs scientifiques experts en biologie marine, et la présidente du conseil scientifique du CMF.



Carte des zones fonctionnelles pour les oiseaux d'eau et les oiseaux marins
Journée environnement 2, 01/02/2022

L'environnement au cœur des controverses

Insuffisance des connaissances du milieu marin, méconnaissance des impacts potentiels de l'éolien sur les écosystèmes, l'État a été vivement interpellé sur la réelle prise en compte des enjeux de biodiversité dans son projet. Trois réunions thématiques ont été organisées pour explorer ces sujets en profondeur.

Un premier point de discussion a concerné les connaissances environnementales disponibles sur la zone : les données mises à la disposition des publics étaient-elles suffisantes pour permettre un débat éclairé ? Plusieurs acteurs ont émis des doutes à ce sujet, pointant des lacunes de l'étude bibliographique commanditée par l'État pour le débat public (campagnes de recueil de données peu ciblées sur la zone d'étude, manque de connaissance sur les interdépendances entre compartiments biologiques, etc.).

Mais c'est surtout l'absence d'étude d'impact à ce stade – celle-ci devant être effectuée par le développeur éolien une fois le projet acté et le marché public attribué – qui posent problème. « On ne connaît pas assez les impacts potentiels de l'éolien sur ces espèces, et on dispose encore moins d'une vision écosystémique, pourtant essentielle. » (Surfrider Foundation Europe, CA n°32).

De nombreux acteurs ont ainsi considéré qu'ils ne disposaient pas des éléments

nécessaires pour « avoir un point de vue » (Réunion environnement 2). Si certains publics ont sollicité des retours d'expérience sur les parcs éoliens du nord de l'Europe, les associations environnementales invitent à les considérer avec prudence : selon elles, au regard de leurs spécificités et de leur richesse exceptionnelle, les milieux naturels charentais ne pourraient être comparés avec ceux du nord de l'Europe. Une évaluation environnementale stratégique est attendue par de nombreux acteurs pour combler ces différentes lacunes en termes de connaissances.

Éoliennes en mer et biodiversité peuvent-elles faire bon ménage ?

La question a constitué l'un des sujets de controverse les plus vifs et structurants du débat public. Pour les associations environnementales comme pour les pêcheurs et certaines collectivités locales, la preuve n'est pas faite par l'État de sa capacité à garantir que les écosystèmes marins exceptionnels et protégés au titre

de l'environnement seront préservés en cas d'implantation d'un ou plusieurs parcs éoliens. Sur le principe, il est possible – à certaines conditions – d'implanter des projets éoliens dans des zones Natura 2000 et dans des parcs naturels marins, car ces régimes de protection autorisent des activités humaines dans une logique de conciliation des usages.

Cependant, les projets doivent éviter, réduire et en dernier recours compenser les atteintes portées à l'environnement dans un objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité. Dans le cas des projets en milieu marin, la mise en œuvre de cette séquence est rendue plus délicate par la difficulté à compenser les atteintes à la biodiversité. Pour les associations environnementales, ce point est réhibitoire : si la compensation n'est pas assurée, tout impact négatif qui n'aura pas été évité ne pourra qu'être réduit et cet impact résiduel est jugé inacceptable au regard de la richesse écologique de la zone d'étude. Dès lors, l'évitement passerait nécessairement par une localisation en dehors des aires protégées.

Peut-on compenser en mer ?

D'autres acteurs, en particulier des entreprises du secteur de l'énergie, considèrent que l'étude d'impact réalisée par le développeur éolien permettra de définir des mesures de compensation à la hauteur des enjeux et que la séquence ERC pourra ainsi parfaitement être appliquée. Ces acteurs favorables au projet affirment également que le pire des dommages pour la biodiversité serait de ne pas mobiliser tous les leviers pour lutter contre le changement climatique – y compris l'éolien en mer partout où cela est possible.

En effet, celui-ci constitue une des principales pressions sur la biodiversité identifiées par les experts internationaux. Ils soulignent l'opportunité que constitue « les nombreuses études d'état initial et de suivi qui seront conduites par les porteurs de projets. » (Aquitaine blue énergies, CA n°21) pour mieux connaître la biodiversité marine et interroger l'impact de l'ensemble des activités humaines sur terre et en mer, le bon état écologique des milieux étant loin d'être atteint à l'heure actuelle au large de la Charente-Maritime (comme sur les autres littoraux français).

La biodiversité au risque du climat ?

Les débats relatifs aux enjeux environnementaux du projet se sont largement concentrés sur sa localisation. Pour de nombreux contributeurs au débat, la question de la biodiversité est cruciale pour appréhender l'opportunité du parc et, le cas échéant, pour définir sa localisation et ses caractéristiques.

À la question « peut-on trouver des zones de moindres contraintes environnementales au sein de la zone d'étude ? » posée par les maîtres d'ouvrage, la plupart des acteurs répondent « non », arguant du manque de précision et de complétude des données.

En revanche, certains proposent une alternative : une localisation du parc plus au large, en dehors du parc naturel marin, quitte à basculer sur une technologie flottante si nécessaire. Ils appellent également de leurs vœux des garanties de l'État quant à l'ambition environnementale du projet : mise à disposition d'évaluations robustes des impacts du projet et du cumul avec les activités humaines préexistantes sur la zone d'une part, d'évaluation des impacts cumulés de l'ensemble des parcs éoliens le long des voies migratoires internationales pour l'avifaune et les chiroptères d'autre part.

Des attentes fortes envers l'État

Il s'agit d'éclairer les interactions du projet de parc avec les autres activités humaines de la zone (pêche, plaisance, extraction de granulats...), afin de ne

pas dépasser des seuils conduisant à des dégradations irréversibles des écosystèmes et à des effets cascade.

Face à ces incertitudes et fortes préoccupations, de nombreux contributeurs du débat en appellent à la responsabilité de l'État pour porter une politique de transition écologique cohérente et ambitieuse, mettant au même plan les enjeux climatiques et de biodiversité. Ils demandent à l'État de renforcer les moyens donnés à la recherche sur les milieux marins, de garantir l'atteinte de l'objectif de bon état écologique de ces milieux, en dialogue avec l'ensemble des acteurs, et d'être extrêmement vigilant dans la mise en œuvre et le suivi des mesures environnementales, dans le cas où un projet de parc éolien serait lancé.

Le rôle de l'OFB et du PNM comme garants de la préservation des milieux est mis en avant, avec la demande que les recommandations de ces organismes prévalent sur des considérations d'ordre industriel ou économique. Surtout, en vertu du principe de précaution, les acteurs demandent que le projet puisse être arrêté si preuve n'est pas faite qu'il sera mis en œuvre sans dégrader le bon fonctionnement écologique des milieux.

La localisation en parc naturel marin et en zone Natura 2000 constitue ainsi le franchissement d'une ligne rouge que la LPO ne peut pas cautionner, faute de garanties quant à l'évitement des impacts sur la biodiversité.

CALPO

Ne pensez-vous pas que ce chantier corresponde en tous points à ce qui caractérise un écocide ?

SQR, Q216

La priorité doit être donnée à la préservation des espèces et la biodiversité doit être qualifiée d'intérêt public majeur.

CA, Estuaire pour tous

Il n'y a pas une seule éolienne en mer et pourtant l'environnement est déjà en mauvais état.

Christophe Le Visage, réunion planification 11/02

MATÉRIAUX UTILISÉS : QUELS IMPACTS ICI ET AILLEURS ?

Si ce sujet est resté au second plan, la question des matériaux utilisés pour la réalisation des parcs éoliens en mer a été soulevée à plusieurs reprises, notamment dans le système de questions-réponses sur le site du débat. Elle renvoie en premier lieu à des préoccupations relatives aux pollutions locales qui pourraient être produites par ces matériaux (métaux, plastiques, bisphénol A, anode sacrificielle...). Mais cette question renvoie plus largement aux impacts des éoliennes tout au long de leur cycle de vie, de l'extraction des matières premières à leur rejet sous forme de déchet : leur provenance, la manière dont leur extraction et leur fabrication, puis leur recyclage ou élimination en fin de vie sont appréhendés comme des sources de pollution possibles, localement et ailleurs dans le monde. Certains publics ont demandé que de fortes exigences soient formulées dans le cahier des charges de l'appel d'offres sur le devenir des éoliennes une fois l'exploitation du parc terminée, dans une logique d'économie circulaire (réemploi ou recyclage à 100%).

Les pêcheurs tissent les multiples fils du débat

La pêche n'est pas qu'une question de filière économique régionale. Elle retient dans ses filets, à un bout, l'impératif de la conservation de la bonne santé de l'écosystème marin et, à l'autre bout, l'exceptionnelle attractivité paysagère et touristique du département. Compagnons assidus du débat public, les pêcheurs n'ont cessé de le répéter, particulièrement dans les réunions thématiques dont, à leur requête, la commission a adapté le format.

« Ce n'est pas la pêche, acteur historique du milieu marin, qui doit s'adapter à l'éolien, mais bien l'éolien qui doit s'adapter aux pratiques de pêche déjà en place. Les pêcheurs charentais en appellent au bon sens du maître d'ouvrage pour œuvrer à la bonne cohabitation des usages, sous peine de mettre en péril les métiers de la pêche, en mer comme à terre. »

CA, Comité départemental des pêches de Charente maritime

La commission n'a pas eu besoin de se le faire dire deux fois : les pêcheurs ne veulent pas d'une centrale électrique dans leur mer. « Comment être d'accord avec des usines éoliennes qui vont nous foutre dehors ? » (Comité régional des pêches, 07/12). De A à Z, à toutes les étapes du débat, les pêcheurs ont contribué par leur présence et leurs interventions à la conscience, par tous les publics, commission comprise, de la complexité de la question en apparence plutôt simple de la « compatibilité des usages ».

Les pêcheurs ? Plutôt, à quelques exceptions près au verbe haut, leurs représentants élus et les équipes des trois comités des pêches de Nouvelle Aquitaine, de Charente-Maritime et des Pays de Loire. Un regret pour la commission de ne pas être parvenue à faire participer plus de pêcheurs, dans leur diversité, aux réunions conçues pour eux. À leur requête, le format des réunions dédiées à l'activité halieutique a été adaptée.

La commission a invité notamment des pêcheurs écossais, anglais et néerlandais à apporter leur témoignage quant aux possibilités offertes de pêcher dans des parcs éoliens, ou bien aux conséquences de leur interdiction. Les pêcheurs ont pu débattre de la résilience du milieu marin suite aux travaux de construction avec l'un des auteurs de l'étude de suivi réalisée en Belgique, Stephen Degraer. La commission n'a pas toujours retenu de ces échanges les conclusions intégralement négatives tirées par les pêcheurs : la complexité, toujours...

La pêche apparaît comme le point focal du débat

La pêche est à la confluence de toutes les dimensions de l'intégration territoriale du projet. Les pêcheurs se sont employés avec succès tout au long du débat à montrer qu'ils ont partie liée avec l'environnement, parce que leur activité dépend de l'abondance, de la diversité et du bon état de santé de l'océan, et avec l'économie du département et de la région, tout particulièrement avec l'activité touristique.

Mais il y a quelque chose qui dépasse l'économie de la filière : à Oléron et à Ré, être marin et pêcheur, c'est un genre de vie insulaire qui déborde largement le monde de la pêche – ce dont la commission a pleinement pris conscience – d'où l'extrême sensibilité à toute profonde transformation du milieu marin. « La dynamique de la pêche en Charente-Maritime », dit le président du comité départemental, « elle est aussi due à ses deux îles. Dans le milieu de la pêche, les gens issus des îles ont toujours une autre approche, un autre élan pour la pêche. Les îles sont toujours pourvoyeuses de marins, de marins-pêcheurs... »

PÊCHER DANS LES PARCS ÉOLIENS ?

Les pêcheurs ne croient pas à l'intérêt et à la possibilité de pêcher dans les parcs éoliens marins. Selon les pêcheurs, les retours d'expérience que nous avons montrés qu'il n'y a plus rien à pêcher ; que pêcher dans des parcs éoliens est dangereux et dissuade de s'y aventurer ; que les contraintes nouvelles qui en résulteraient, au nom de la sécurité, compliqueraient à l'excès les pratiques de pêche ; que la parole de l'État, de ses services, entendue au fil des différents débats publics, n'inspire pas confiance car elle ne garantit pas formellement les conditions dans lesquelles la pratique de la pêche et de quelle pêche serait imposée aux industriels.

Une addition de griefs adressée à l'État

Face aux services de l'État que la maîtrise d'ouvrage a mobilisés, Préfecture maritime, CEREMA, Direction interrégionale de la mer etc., les pêcheurs ont soulevé des questions récurrentes de débat en débat quant à la compatibilité des usages entre pêche et parc éolien.

Estimer les conditions de la compatibilité revient à mesurer l'intensité de l'activité halieutique d'un côté et de l'autre la nature des contraintes qu'imposerait un parc d'éoliennes, encore mal cernées. Mal cernée également par la maîtrise d'ouvrage, l'intensité de l'activité halieutique. Les données de pêche qui alimentent le dossier du maître d'ouvrage sous-estiment grandement, dénoncent les pêcheurs, le niveau élevé de leur activité car elles ne prennent pas en compte les bateaux de petite dimension qui constituent la plus grande part de la flotte. Qu'à cela ne tienne, la maîtrise d'ouvrage a demandé l'accès à ces données qui relèvent d'une source privée. Demande restée vaine, à la connaissance de la commission, dans le cours des réunions...

« Pas de zone de moindre impact », une approche à nuancer

La position du Comité régional des pêches de Nouvelle-Aquitaine est tranchée : « Il n'y a pas de zone de moindre contrainte au regard des activités de pêche dans la zone soumise au débat. »

Sur la fin du débat, à l'occasion des ateliers qui déboucheront sur des scénarios de localisation, la position unanime de la pêche, toujours opposée au projet, présente cependant des approches plus nuancées selon les comités.

Si le comité régional propose une localisation très au large, hors de toute possibilité à court terme pour des parcs posés et projetant ainsi leur faisabilité dans un futur lui-même éloigné, le comité des Pays de Loire, dans son cahier d'acteur, dénonce l'inopportunité du projet ; toutefois, les marins-pêcheurs ligériens « ont conscience de la probabilité de son développement ». Attentif à la défense des zones pratiquées par ses pêcheurs, déjà largement en dehors de la zone d'étude, le comité ligérien replie sa localisation préférentielle sur la zone d'étude initiale, celle du projet dit historique, rejoignant pour des motifs bien différents la position que les industriels exprimeront.

De son côté, le comité départemental de Charente maritime « entrouvre la porte » comme l'a titré Sud-Ouest dans son édition du 8 octobre. « On va attendre

La zone d'étude est fréquentée par :

300 navires, plus de **700** marins concernés et **1500** emplois à terre.

80% des navires ont moins de 12 mètres

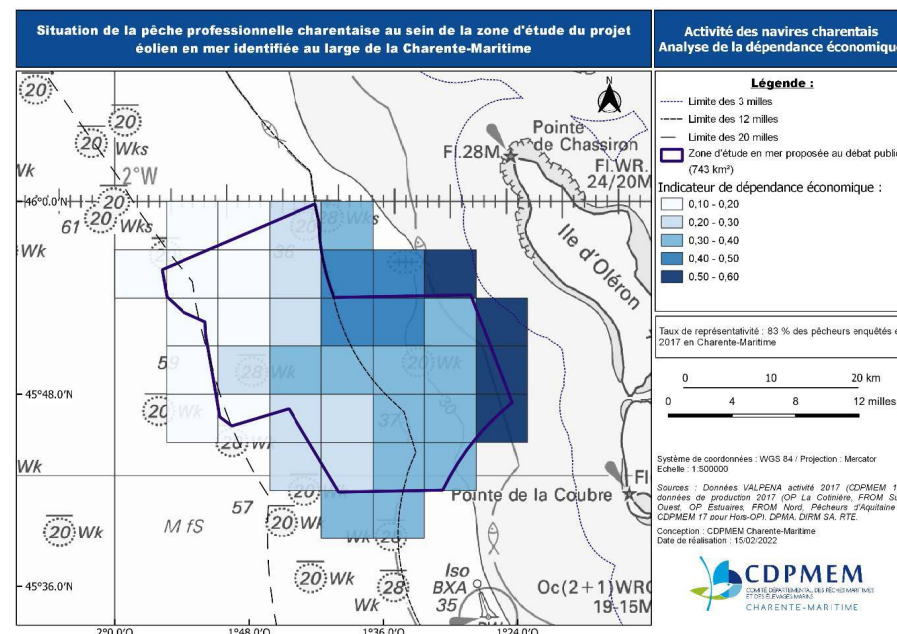
62% des pêcheurs exercent majoritairement dans les 12 milles nautiques (km)

39% pratiquent un art traînant (chalut, dragues) et 65% pratiquent un art dormant (filets, casiers, hameçons)

impatiemment la décision de l'État pour savoir la manière dont les choses vont se passer après. Et, si, une fois que l'État aura pris sa décision, là encore, il est prépondérant que l'on soit plus qu'associés, mais co-construteurs du cahier des charges. Cette zone, on ne peut pas s'en passer. [...] On ne peut pas nous dire que l'on ne peut pas travailler, si jamais le parc se fait, dans le parc. Ce n'est pas négociable. » (Ars-en-Ré, 06/12).

Les 20 milles nautiques ?

Son argumentation s'appuie sur le zonage de la pêche actuelle qui fait une limite concrète des 20 milles nautiques : « La flottille charentaise est composée de 80 % de moins de 12 mètres. Elle n'a pas le droit de s'éloigner de plus de 20 milles des côtes. En partant de ce constat, on ne peut pas accepter un parc éolien, pour peu qu'on soit conscient que si l'État vient à prendre une telle décision, nous allons avoir une contrainte supplémentaire et beaucoup plus qu'une contrainte », déclare le président du comité départemental. « On ne peut donc pas nous demander de ne pas travailler dans le parc (naturel marin) ».



Quels bénéfices du projet pour le territoire ?

Création d'emplois, manne fiscale, qu'est-ce que le territoire aura à y gagner... ou à y perdre ? La réalité des retombées économiques et fiscales du projet pour le territoire a été questionnée, certains la mettant en avant pour défendre l'opportunité du projet, d'autres pour la contester. Une réunion thématique a été consacrée au sujet en février 2022.

Dans leur ensemble, les acteurs du monde économique (hors pêche) se sont montrés très favorables au projet, au regard des retombées économiques positives escomptées : retombées fiscales, du fait de la collecte d'une taxe auprès du développeur éolien distribuée à différents acteurs publics et privés du territoire impactés par le projet ; création d'emplois aux différentes phases du projet (études amont, chantier, maintenance, démantèlement), dont des emplois pérennes pendant la phase d'exploitation du parc (25-30 ans) ; développement de nouvelles filières économiques autour de l'éolien, pour répondre aux besoins du projet, mais aussi d'autres projets en France et dans le monde avec des perspectives d'exportations à la clé.

Le fait que les ports maritimes régionaux (La Rochelle, Bordeaux) seraient certainement mobilisés dans le cadre du projet a également été souligné comme un élément décisif pour leur permettre de se

réorienter vers des activités soutenables sur le long terme. L'existence d'un tissu économique disposant des compétences et moyens nécessaires pour répondre aux commandes a été souligné comme un atout, ainsi que l'existence du *cluster Aquitaine blue* énergies ayant l'ambition de structurer la filière éolienne marine à l'échelle régionale.

« Un parc de cette ampleur et de cette taille est une hérésie si près de la côte. [...] Oléron doit choisir : rester une destination touristique prisée offrant des paysages et des vues préservés, ou accepter les stigmates de la banalisation industrielle. »

Plateforme participative, avis 82

Le paysage, ressource touristique menacée ?

Cette lecture optimiste a cependant été tempérée par d'autres arguments. Au plan de l'emploi et du développement économique, certains contributeurs expriment la crainte que le projet ne bénéficie que très peu au territoire, du fait du recours à des entreprises et des travailleurs étrangers. Pour limiter ce risque, il est demandé à l'État qu'en cas de poursuite du projet, le cahier des charges de l'appel d'offre impose au développeur éolien le recours à des entreprises régionales et à des emplois locaux (à hauteur de 25 ou 30% par exemple).

Surtout, certains acteurs ont mis ces retombées économiques positives en balance avec des destructions d'emplois qu'ils anticipent dans les secteurs du

tourisme, du nautisme et de la pêche « *Faut-il se réjouir de créer 300 emplois dus aux éoliennes si on détruit 10% des emplois (1000) d'une filière pêche qui pèse 10 000 emplois, soit 700 emplois nets détruits dans ce cas ? !* » (CA n°23, NEMO).

Du côté du tourisme, si certains acteurs favorables au projet signalent qu'aucune étude n'a montré une baisse de la fréquentation touristique littorale à la suite de l'installation d'un parc éolien et que ces projets sont même susceptibles de développer une nouvelle offre autour des éoliennes (tourisme industriel, musée, balades en mer...), des impacts très négatifs sont anticipés par d'autres, habitants et élus locaux. L'évolution du paysage maritime entraînerait selon eux mécaniquement « *une perte d'attractivité du territoire* » (Avis 6) : « *L'impact sur le tourisme sera désastreux, nos commerces, nos artisans d'art, les hôtels et restaurants, les campings, les gîtes et résidence de tourisme sont tous menacés. L'image sur l'ostréiculture aussi...* » (Avis 148).

« L'impact sur le tourisme sera désastreux, nos commerces, nos artisans d'art, les hôtels et restaurants, les campings, les gîtes et résidence de tourisme sont tous menacés. L'image sur l'ostréiculture aussi... »

Avis 148

Au regard de la place de la filière touristique dans l'économie du territoire, cela provoquerait « des destructions d'emplois en cascade ». En contraste avec cette crainte d'une chute du tourisme local, on peut noter qu'aucun estivant rencontré durant le pré-débat n'a mentionné qu'il envisagerait d'arrêter de fréquenter le territoire si le projet de parc éolien se réalisait.



Photomontage du parc fictif 2 positionné au plus proche de la côte
Source : carnet de photomontages des maîtres d'ouvrage

Le paysage, sujet toujours sensible

Le paysage a été très souvent évoqué par les publics opposés au projet de parc éolien en mer au large de la Nouvelle-Aquitaine. Pour certains, la crainte d'une dégradation des paysages marins de la région a pu être un point d'entrée dans le débat. Les inquiétudes portent sur son impact tant pour le cadre de vie que pour l'économie touristique locale.

Le paysage a constitué un sujet particulier dans le débat public. Parce qu'il fait appel à la fois à la perception, aux sens, à la mémoire, à l'appréciation esthétique et à des représentations culturelles, le paysage est nécessairement appréhendé de manière sensible et subjective. De ce fait, il charrie une forte charge émotionnelle et se prête plus difficilement que d'autres à des échanges argumentés. Préférant parler « d'évolution plutôt que de destruction », quelques voix se sont fait entendre en réunions publiques pour souligner l'élégance des éoliennes, tout à fait à même de trouver leur place dans le paysage charentais.

Mais plus fréquemment, on aura dénoncé le gigantisme des éoliennes et leur accumulation à l'horizon comme porteurs d'atteintes graves à ce qui fait la qualité de vie mais aussi le dynamisme économique du littoral charentais. « *Je reviens de balade le long de la plage et j'imaginai au loin cet horizon défiguré pour toujours... Je cherchais un qualificatif, « MONSTRUEUX » m'a semblé sur l'instant le plus approprié. Comment peut-on laisser faire quelque chose d'aussi horrible ?* » (A 148). Le dialogue s'est rarement poursuivi au-delà de ces perceptions divergentes des éoliennes.

Accepter le paysage de l'après-pétrole ?

À la différence des énergies fossiles dont les unités de production sont très concentrées, « *les énergies renouvelables, ce sont des énergies qui se voient dans les territoires* » (FNE, la Rochelle, 18 /02). Quelques rares contributeurs rencontrés au cours du débat ont fait valoir le fait que la sortie des énergies fossiles avait un coût paysager qu'il fallait accepter comme un préjudice à relativiser au regard des enjeux de la transition écologique. Reste que les photomontages mis à la disposition du public par les maîtres d'ouvrage ont ancré l'idée qu'on verrait le parc éolien quel que soit sa distance à la côte.

Certains publics ont contesté la sincérité des photomontages mis à disposition par la maîtrise d'ouvrage et ont produit leurs propres simulations. Celles-ci ont circulé largement – y compris dans la presse et les médias télévisuels et à leur tour ont été qualifiés de mensongères par d'autres acteurs. Au plan du paysage, les publics ont majoritairement porté un même message : un parc situé près des côtes – à moins de 25 ou 30 km du littoral – serait difficilement acceptable.

« J'ai regardé sur le site les photomontages. En gros, les projets aussi proches ou loin ont des impacts majeurs sur toute la côte. On sait tous que le tourisme est quand même quelque chose qui fait vivre l'île. Là, ça va avoir un impact monumental. »

Saint-Trojan 06/10

« Construire un parc posé, le plus efficace possible. Le préjudice esthétique est mineur à mes yeux, et pourtant je passe l'été à Oléron. »

Retour questionnaire boîtié

« Tout ce qu'on regarde comme des espaces naturels sont, très largement, des espaces qui ont été façonnés par l'homme. »

Réunion ancrage territorial 22/02

Au Royaume-Uni, en moyenne

43 %

des investissements réalisés dans l'éolien en mer bénéficient à des entreprises britanniques, dont

22 à 31 %

dans la région d'implantation du parc selon les projets.

Source : Agence du développement et de l'innovation Nouvelle-Aquitaine

Raccordement : on explore en attendant d'en savoir plus

La commission a laissé la main à RTE pour conduire les trois réunions dédiées au raccordement. L'intérêt des publics s'est porté essentiellement sur le tracé en mer et les sites d'atterrage : nord ? sud ? Des questions exploratoires tant que l'on ne connaît ni la localisation ni les caractéristiques du ou des parcs.

Un parc ou deux ? 500 MW, 1 000 MW ? Du point de vue des modalités de raccordement au réseau terrestre, la question n'est pas secondaire. La matière est si technique et les questions posées par la saisine si précises que certains participants, pourtant motivés par le sujet, se sont sentis insuffisamment compétents pour émettre un avis fondé.

Pour compliquer encore un peu plus les choses, RTE a développé dans quel contexte plus général se plaçait le raccordement de nouvelles sources d'électricité en de nouveaux sites au réseau national : « on sait qu'on devra renforcer notre réseau 400 000 volts sur la façade sud atlantique, indépendamment d'ailleurs de ce projet de raccordement éventuel. Tout simplement pour pouvoir répondre aux objectifs de transition énergétique des pouvoirs publics au sens large, c'est-à-dire État d'un côté avec sa planification énergétique et régionale de l'autre avec les objectifs fixés par le SRADDET, le schéma de développement et d'aménagement du territoire régional où plusieurs gigawatts d'énergies renouvelables sont prévus sur le territoire à horizon 2035. » (RTE, réunion raccordement 25/01)

Toutefois, ce n'est pas le sujet qui a concentré les interrogations et les avis des publics, usagers de la mer en tête : c'est bien le tracé en mer et les sites d'atterrage qui ont retenu l'essentiel de l'attention.

Quelques personnes n'ont pas manqué de le dire : faute de connaître la décision de l'État quant à la position géographique d'un parc, la décision de retenir une petite ou une grosse puissance installée, et même d'opter pour la construction d'un deuxième parc à terme, il est difficile d'émettre des avis autrement que dans le vide. Seulement des interrogations appelant réponse,

comme sur le gabarit des postes en mer et leur impact visuel, outre les éoliennes. De son côté, RTE n'a pu qu'évoquer de simples hypothèses techniques découlant des quatre scénarios qui synthétisent les alternatives proposées par certains publics.

Tracé en mer et atterrage : nord ou sud ?

Le choix soumis aux publics par RTE de faire passer le raccordement électrique du projet éolien par le nord ou par le sud d'Oléron met en jeu deux approches : d'un côté, la nature des fonds géologiques qui commande littéralement l'intensité et la diversité des pêches ; de l'autre, la décision attendue de l'État quant à la puissance et à la localisation du projet, qui commande la technique d'acheminement de l'énergie et ses ouvrages.

Ce sont les pêcheurs qui ont exposé avec le plus de netteté que c'était la nature du fonds, une nature géologique à laquelle sont attachés des biotopes et leurs communautés vivantes, qui commandait de leur point de vue le choix du faisceau, un choix qui pouvait être perçu comme contre-intuitif à première vue : un raccordement débouchant sur un site d'atterrage dans la zone portuaire de La Rochelle, impactant faiblement le littoral touristique ; se raccordant plus logiquement et à plus courte distance à une ligne de 225 000 volts susceptible d'encaisser le surcroît d'énergie... à condition que la puissance installée ne dépasse pas 1 000 mégawatts, ajoute RTE.

Les pêcheurs, opposés aux deux faisceaux, comme ils le sont à tout parc d'une façon générale, ont cependant développé les arguments opposés au tracé nord : des fonds rocheux biologiquement plus riches, habitat d'es-

« Si un raccordement nous est plus favorable à nous et qu'il coûte plus cher, tant pis. Il coûtera plus cher, mais il faudra préserver l'activité de la pêche. »

Comité départemental des pêches de Charente maritime
Réunion raccordement 08/02

« Les zones de raccordement traverseraient, pour celle du nord, la grande zone de nurserie multi-espèces des pertuis charentais et pour celle du sud des zones de nurserie situées à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde (crevettes, sar, hareng, merlan, rouget barbet, tacot, turbot, alose feinte, alose vraie, anguille européenne...). »

Comité régional des pêches de Nouvelle-Aquitaine
Réunion raccordement 25/01

« Si on doit construire plusieurs parcs éoliens, autant ne pas faire plusieurs raccordements car ça nous impactera encore plus. »

Retour questionnaire boité

pèces qui contribuent à la qualité de la pêche charentaise et se traduisent par une intense fréquentation. Mais moins favorables à l'ensouillage de câbles, contrairement au faisceau sud, contrebalance RTE. Quoique opposé au projet dans son ensemble et au raccordement quel qu'il soit, le Comité départemental des pêches a exprimé avec une grande précaution oratoire une sorte de préférence : « si jamais un jour il fallait qu'on se penche sur le raccordement, on se pencherait beaucoup plus sur un raccordement par le sud. Notre vision des choses, qui n'est pas une vision technique, ce ne sont que du sable et du gravier. Il me semble qu'on aurait l'assurance d'un enfouissement maximum pour préserver tous types de pêche et la sécurité des marins et de toute navigation. » (Réunion raccordement 28/01)

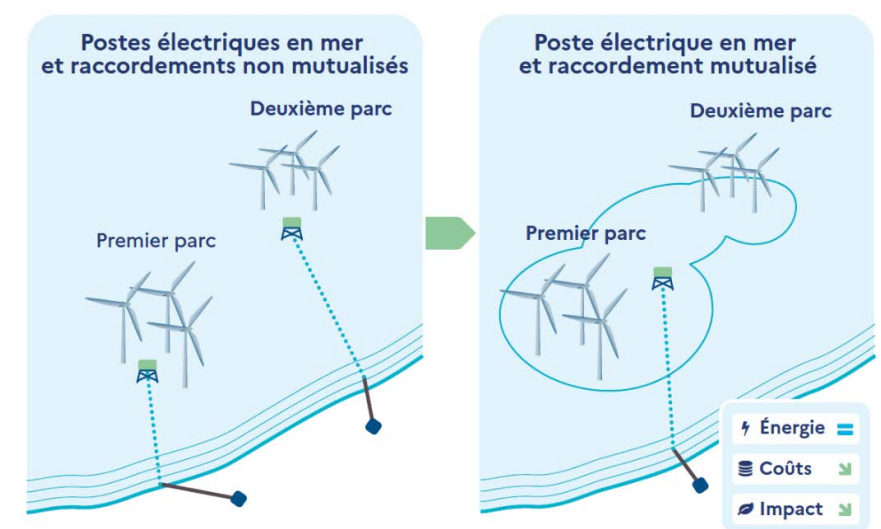
L'impact paysager, critère non négligeable

Au sud, même si les fonds meubles sont propices à l'enfouissement de câbles, c'est le site d'atterrage qui soulève des interrogations partagées par les publics riverains et RTE : si le site de Cordouan fait l'objet d'une attention soutenue, quoique non directement impacté, la presqu'île d'Arvert présente un littoral touristique hautement fréquenté et une forêt de protection qu'il faudrait traverser, même de façon souterraine. Sujets de préoccupation auxquels s'ajoute, dans cette partie du littoral, l'érosion du trait de côte dépendante des courants qu'il faut envisager dans le contexte du changement climatique.

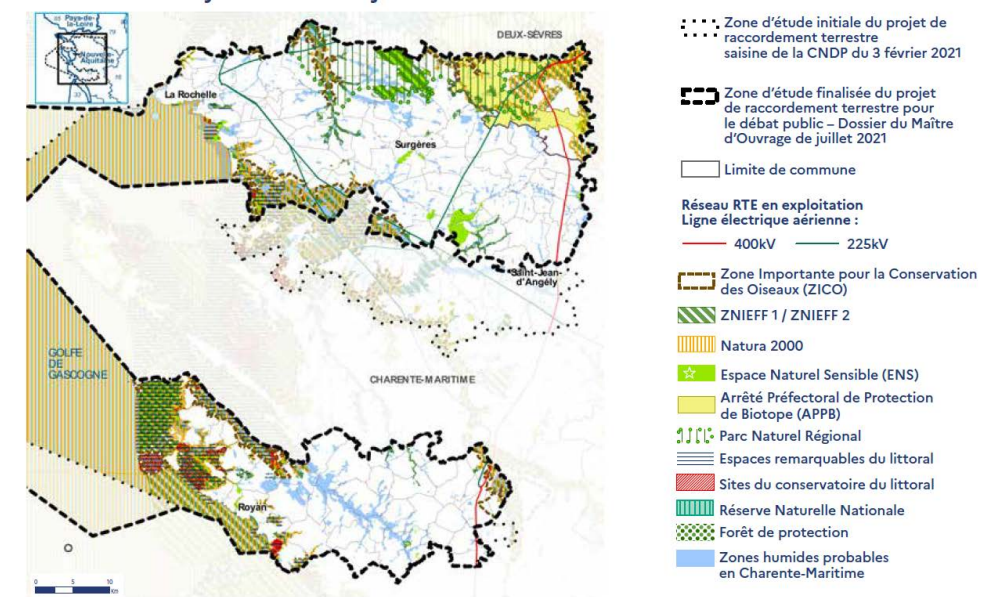
RTE a annoncé des investigations supplémentaires pour préciser la nature des fonds. Les publics participant à ces réunions, à côté de positions intangibles qui dénoncent l'inopportunité du projet et de son raccordement, ont montré un penchant théorique pour le courant continu et pour la mutualisation des raccordements. Le courant continu ne nécessiterait pas autant d'ouvrages dans la mer, autoriserait de plus grandes distances de la côte sans que le coût de

raccordement n'en explose pour autant, et enfin, la mutualisation ravagerait moins les fonds et épargnerait mieux le littoral. Mais il a plané sur ces séances de travaux pratiques d'électricité, l'inconnue de la décision de l'État qui rebat, encore une fois les cartes de la planification et le spectre du « coup par coup » qui risquerait, aux yeux des publics, de faire passer à côté des solutions les moins impactantes et les moins onéreuses à terme.

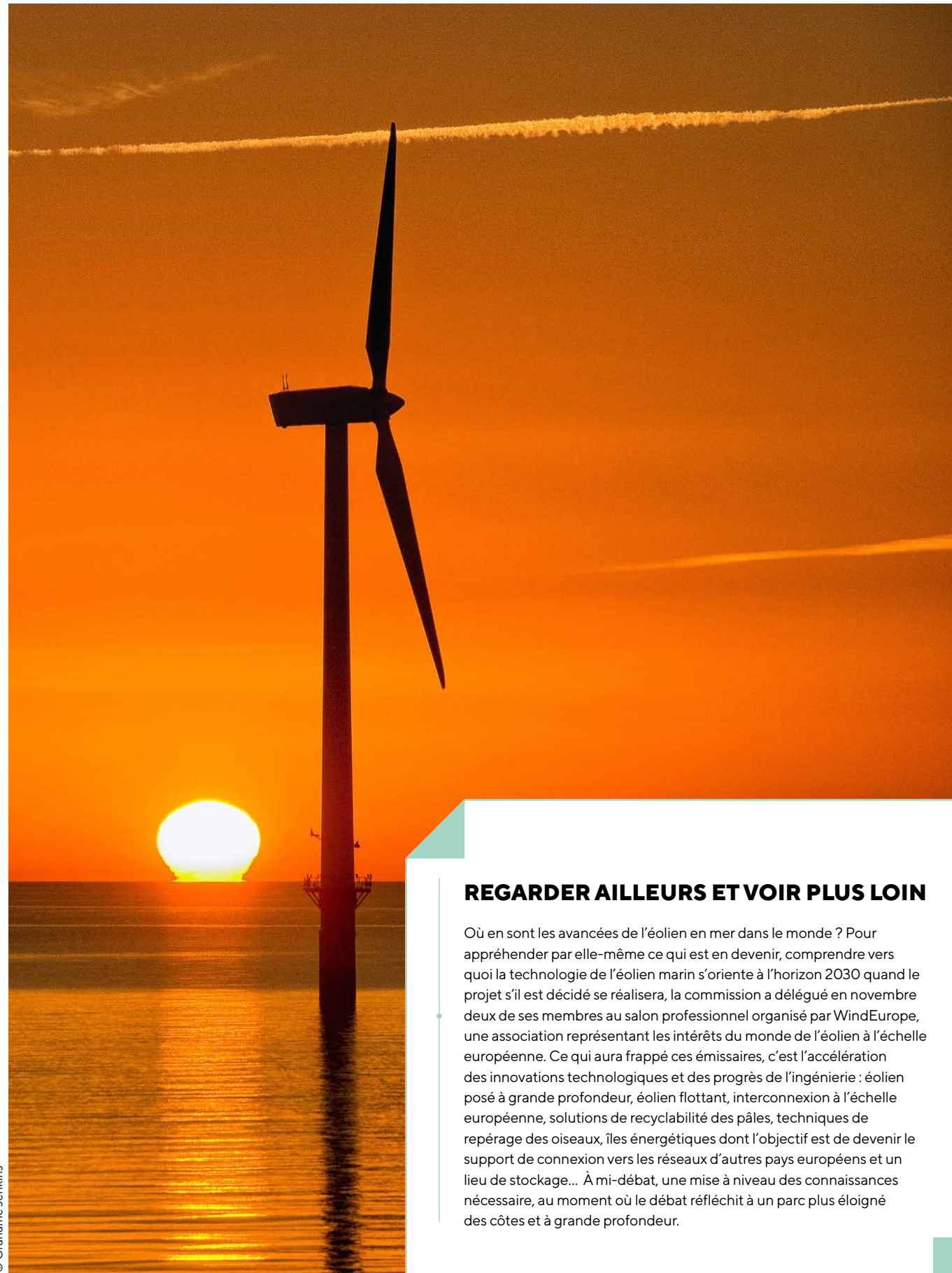
Types de raccordement, source DMO



Milieu naturel : synthèse des enjeux



Sources : Conservatoire du littoral, IFREMER, DREAL, GEO17



REGARDER AILLEURS ET VOIR PLUS LOIN

Où en sont les avancées de l'éolien en mer dans le monde ? Pour appréhender par elle-même ce qui est en devenir, comprendre vers quoi la technologie de l'éolien marin s'oriente à l'horizon 2030 quand le projet s'il est décidé se réalisera, la commission a délégué en novembre deux de ses membres au salon professionnel organisé par WindEurope, une association représentant les intérêts du monde de l'éolien à l'échelle européenne. Ce qui aura frappé ces émissaires, c'est l'accélération des innovations technologiques et des progrès de l'ingénierie : éolien posé à grande profondeur, éolien flottant, interconnexion à l'échelle européenne, solutions de recyclabilité des pâles, techniques de repérage des oiseaux, îles énergétiques dont l'objectif est de devenir le support de connexion vers les réseaux d'autres pays européens et un lieu de stockage... À mi-débat, une mise à niveau des connaissances nécessaire, au moment où le débat réfléchit à un parc plus éloigné des côtes et à grande profondeur.

Une frilosité française face à l'ampleur et à l'incertitude

Ampleur du projet, ampleur des enjeux climatiques, les publics ont pu se sentir déroutés par l'ampleur du sujet. Confrontés à se prononcer sur une technologie – l'éolien en mer – jusqu'ici jamais vue en France et dont le gigantisme impressionne.

Dans un pays où il n'existe aujourd'hui encore qu'une seule éolienne en mer, de statut expérimental et flottante, l'éolien en mer reste un objet sans aucune matérialité, uniquement représenté par des images, des tableaux, des chiffres. L'installation du parc de Saint-Nazaire, dont certains composants sont stockés à La Rochelle, a toutefois offert une référence dans le débat. Loin de lever les préventions, la découverte de ces objets hors échelle humaine a pu ancrer chez les non technophiles, le sentiment que « l'homme est en train d'être dépassé par les machines » (débat mobile)

Pour un public exigeant des certitudes, ces objets ont souvent été vus comme trop flous, ce qui a conduit à les questionner sous tous les angles en tant que possibles derniers arrivés dans le jeu. Les éoliennes d'une telle hauteur résisteront-elles aux tempêtes ? Est-ce que leurs composants sont écologiques ? Sont-elles recyclables ? Quel est leur durée de vie ? Qu'en sera-t-il de leur démantèlement ? Est-on sûr de leur fiabilité ? Comment prendra-on en compte la baisse tendancielle de leur régime de vents ? etc.

Les ambivalences d'un projet local pour une ambition nationale

Le débat s'est également trouvé pris dans un conflit d'échelle entre l'ampleur des enjeux énergétiques et climatiques et la taille du projet de parc, qui bien que paraissant très grand à l'échelle humaine, se trouve être une petite pièce d'un énorme projet de décarbonation à l'échelle de notre pays, voire de l'Europe. Comment débattre de l'un sans débattre de l'autre ? Qu'elle ait été abordée par le biais de la planification ou par celui de la sobriété énergétique, la montée en échelle a été sous-jacente dans nombre de réunions, de prises de parole ou de questions écrites.

Ainsi, face aux tensions entre certitudes et incertitudes, le cœur du débat pose la question de l'incertitude que notre société est prête à accepter pour avancer vers la décarbonation. Sur ce point, autant la maîtrise d'ouvrage a pu paraître sûre d'elle-même, autant le public se dit majoritairement très attaché au principe de précaution. Au risque d'une frilosité en décalage avec l'ampleur des transformations décrites dans les scénarios venus de différents horizons et qui ne décrivent jamais le fil de l'eau comme étant le plus probable.

La navire Innovation installant les pieux des éoliennes du parc de St Nazaire



Des pales 2 fois plus grandes donnent une puissance 4 fois supérieure. Cela plaide pour la fabrication de très grandes machines qui, sur une planche à dessin satisferont le projeteur. Mais sur la mer ce sont des monstres démesurés.

SQR 133

Qu'il s'agisse d'éoliennes flottantes ou posées, les incertitudes sont très grandes, d'autant que les conditions de l'Atlantique ne sont pas celles de la mer du Nord.

Avis n°69

5 000
éoliennes en mer en Europe

1 éolienne expérimentale en France au large du Croisic

UN « HORS PISTE » ?

En ouvrant le débat à la recherche d'autres solutions de localisation, la commission est-elle sortie de son rôle ? La démarche n'a pas toujours été bien comprise. Certains participants, tout en acceptant de participer à ce travail de co-construction, ont mis en avant que « ce n'était pas la commande de la saisine » ou encore que la vocation du débat public n'était pas « de livrer clé en main à l'État un projet de parc ». La commission a pris soin de rappeler que le terme « alternative » était inscrit dans le Code de l'environnement* tout en précisant que les scénarios n'étaient pas « sa » création (« Nous ne sommes pas un bureau d'étude » F. Beaucire) mais résultait d'un travail de synthèse à partir des propositions faites par les publics au cours des différents ateliers consacrés au sujet (14, 15, 25, 26, 28 février).

*L'article L121-1 du Code de l'environnement indique que « le débat permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre ».

Une autre localisation est-elle possible ?

Après plusieurs semaines de débat, les oppositions au projet se cristallisent sur le choix de la zone préférentielle présentée par l'État, rejetée presque unanimement. Parmi les arguments avancés, certains opposants pointent « l'absence totale de solutions alternatives ». Sans prétendre se substituer à l'État, la commission invite les publics, lors d'un atelier le 14 janvier à la Rochelle, à imaginer d'autres possibilités de localisation.

Que faire ? Comment sortir du blocage ? Doit-on continuer à débattre sans issue d'un projet figé sur la zone fixée par l'État ? Plutôt que de se contenter d'enregistrer un cahier des doléances, la commission a choisi de mettre au travail les publics consentants en les mettant en situation de produire collectivement des solutions alternatives sortant de la zone préférentielle, c'est-à-dire du parc naturel marin.

Une trentaine de participants ont ainsi « planché » pendant une demi-journée, en petits groupes de travail associant parties prenantes (au premier rang desquelles, celles qui avaient manifesté une opposition résolue au projet) et simples citoyens. Cinq fonds de cartes, transparents et superposables, sont mis à disposition. Chacune de ces représentations figure la zone potentielle d'implantation de 743 km² tracée par l'État, complétée de tous les enjeux que le projet risque de télescopier : zones écologiques importantes (Natura 2000, parc naturel marin), zones de pêche, trafic maritime, zones d'exclusion militaires et réglementaires, voies migratoires, vasières, etc. À partir de

ces supports matériels, une première étape consiste à proposer des options d'installation et de raccordement électrique à terre.

Des choix de localisation argumentés

De cet atelier ressort un large éventail de propositions, allant du scénario zéro (« pas de parc nulle part ») à celui d'une implantation très au large. Ainsi, aux représentants des pêcheurs qui renvoient le projet à plus de 100 km des côtes (tout en affirmant qu'il n'existe aucune zone de moindre impact pour la pêche), répond l'argument d'un industriel de la région plaçant pour déplacer des éoliennes posées plus au large, jusqu'à 70 mètres de fond, en dehors des zones de protection environnementale.

Dix-huit scénarios d'implantation émergent avec un quasi dénominateur commun : l'éloignement du parc éolien vers la bordure ouest du parc naturel marin et de la zone potentielle d'installation retenue pour le projet par l'État, voire encore plus au large. Une convergence de vues venant confirmer ce qui remonte de façon insistante des

réunions publiques et de la plateforme participative : « [p]ourquoi ne pas envisager un projet plus éloigné des côtes et zones de pêche ? » (SQR n°124). Prenant acte de cette demande, la commission souhaite faire évaluer de façon indépendante le réalisme de ces propositions sortant du cadre géographique de la saisine. La CNDP accède à cette demande d'expertise complémentaire. Deux cabinets d'experts sont sollicités.

Il faut accepter de payer le prix d'une implantation plus au large pour gagner des zones de moindre conflictualité.

Un industriel, La Rochelle, 14/01

L'éloignement au large, jusqu'à quelle profondeur et à quel prix ?

Auditionnés par la commission au cours d'un webinaire public le 22 février, les experts confirment la faisabilité technique d'un projet de parc posé à forte profondeur hors du Parc Naturel Marin. Du posé grande profondeur d'abord au flottant ultérieurement : une solution certes plus chère mais que viendraient compenser les bénéfices d'un plus grand consentement.

L'éloignement des côtes au-delà des 50 m de profondeur est une tendance actuelle de fond en Europe pour des raisons techniques (captation d'un vent de meilleure qualité) et politiques (insertion dans un espace moins anthropisé). « Ce qui est vraiment une tendance mondiale, c'est de s'éloigner des côtes pour des raisons d'acceptabilité sociale » (Expert, Webinaire 22/02) Toutefois, les lignes définissant ce qu'il est possible de faire sont encore assez floues, en raison d'enjeux techniques non encore résolus.

Le posé à grande profondeur coûte plus cher, notamment du fait que les pieux doivent être plus larges, et présente donc un bilan carbone un peu moins bon, mais restant pleinement dans l'épure de l'objectif de décarbonation. Les avis exposés à son sujet ne sont pas totalement convergents. Les différences touchent à la fois à la temporalité d'arrivée à maturité des solutions posées à grande profondeur et des solutions flottantes, et à la limite de profondeur autour de laquelle un équilibre entre posé et flottant pourrait être envisagé.

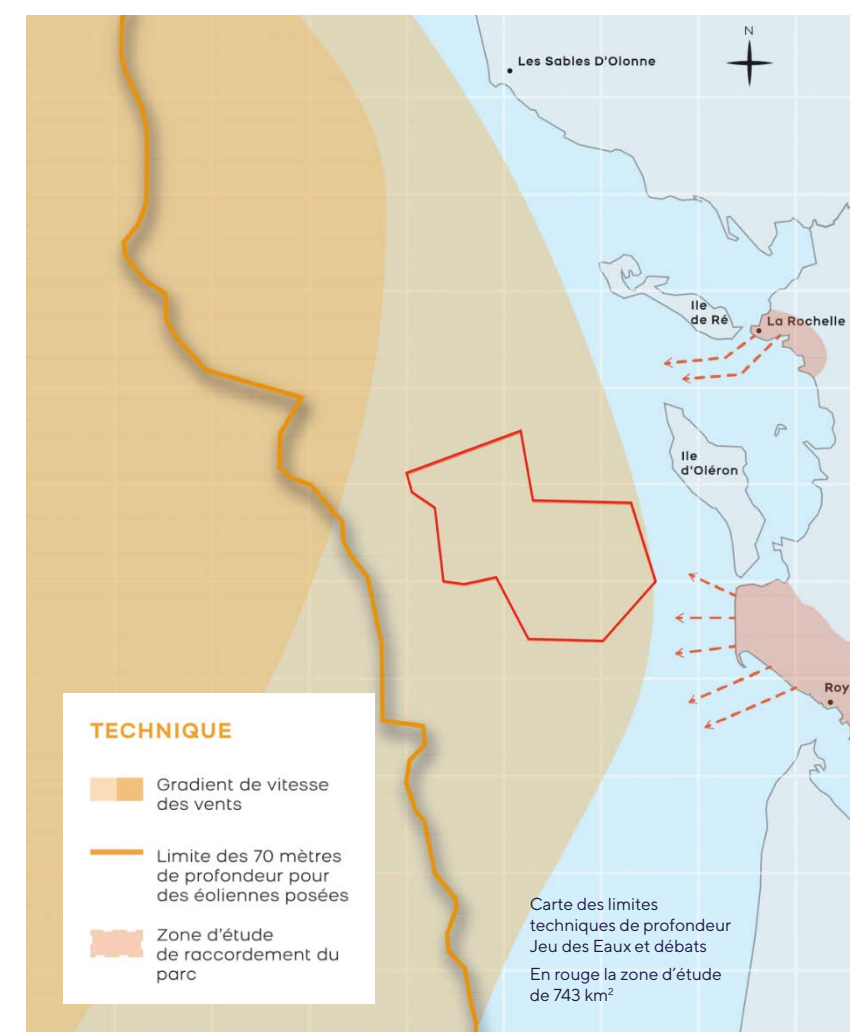
Aller plus loin, est-ce vraiment plus cher ?

Même s'il n'y a pas de consensus, il semble ressortir que le posé pourrait être complété à terme par du flottant, à partir d'une certaine limite, probablement située autour de 70 m. L'horizon d'atteinte d'un tel scénario pourrait se situer entre 2030 et 2035. L'électricité ainsi produite serait sûrement plus chère que les prix envisagés pour les projets actuels mais devrait rester dans le même ordre de grandeur. Surtout, elle offrirait une solution de stabilisation des prix, face à la très forte volatilité des énergies fossiles.

Ces différentes considérations incitent à penser que du point de vue technique un projet de parc posé à forte profondeur (entre 60 et 70 m pour certaines éoliennes) en dehors du Parc naturel marin est faisable. La ressource en vent assez modeste fait aussi de ce choix un enjeu financier. Mais ne pourrait-on pas considérer ce surcoût comme la condition de sa réalisation ? N'est-ce pas le « prix à payer » pour limiter le

risque de possibles retards, alors que la décarbonation impose un calendrier tendu ? « [ç]a va coûter plus cher, mais la chute de la biodiversité nous coûte très cher » (Saint-Georges-d'Oléron, 24/01). Un deuxième parc plus loin dans l'espace et dans le temps pourrait être envisagé en flottant, à partir d'un raccordement mutualisé. Cela ne laisse rien présager des conflits d'usages et environnementaux, mais il est probable que l'éloignement les réduise.

Plus généralement, l'évolution technique de l'éolien en mer invite à considérer l'idée d'une nécessaire planification. Le posé et le flottant correspondent à des potentiels différents et complémentaires, mais peuvent trouver des formes de convergence, en particulier pour les raccordements. D'où l'impératif de s'ancrer dans un temps long, qui planifie l'essor à moyen et long terme de solutions qui ne sont aujourd'hui qu'expérimentales mais dont il fait peu de doutes qu'elles vont émerger et que leurs coûts vont s'orienter assez vite à la baisse.



Alternatives et recommandations des publics

Des cinq ateliers Scénarios et des questionnaires largement diffusés auprès des Rétais et des Oléronais pour en mettre en partage les propositions, ont émergé des recommandations pour l'État. La réflexion sur la localisation a été de surcroît l'occasion de prolonger le débat de société autour des choix énergétiques amorcé dans la plateforme participative.

Un certain nombre de recommandations se dégagent de ces diverses consultations

- **Priorité à l'environnement.** Éviter à tout prix le parc naturel marin et choisir de préférence une zone hors Natura 2000. Il est recommandé de prendre en compte les rythmes biologiques lors des travaux pour préserver la biodiversité et d'anticiper les études environnementales à inscrire dans un temps long (2050 et plus) et à grande échelle (nationale et façades maritimes). Il est également demandé que soit réalisée une étude d'impact indépendante et suggéré au titre des compensation en milieu maritime, la création d'un parc national sur zone Ré/Oléron.

- Associer les collectivités et habitants du territoire au financement du parc et prévoir des mesures compensatoires : allègement d'impôts, tarifs EDF préférentiels pour les habitants, réduction de la taxe foncière, participation à l'entretien des infrastructures et à la création de logements... Il est également suggéré l'abandon de toute centrale fossile sur le territoire en contrepartie. Et encore la modification des règles d'attribution des taxes aux collectivités et acteurs locaux.
- Garantir la pérennité de l'activité de la pêche. Au-delà de leur donner la possibilité de pêcher dans le parc, privilégier dans le parc des installations pouvant accueillir des habitats artificiels.

La question environnementale doit être le pilier de réflexion de ce projet et des suivants.

[Retour questionnaire boîte](#)

- S'éloigner au maximum du littoral pour bénéficier de la puissance et la régularité des vents du large et pour préserver le paysage (plus de 30 km des côtes).
- Faire des choix technologiques éco-responsables : prévoir des batteries de stockage, imposer des matériaux recyclables pour tous les éléments du parc
- S'assurer que l'exploitant aura la charge de la sécurité dans le parc
- Accepter de déclasser une partie de la zone militaire afin d'augmenter la zone potentielle d'implantation hors zone protégée.

- Garantir que l'État garde la main sur la production du parc. Prévoir pour cela des modalités de révision du contrat pour que la production de cette énergie ne soit pas source d'enrichissement privé, mais reste un service public
- Organiser une concertation citoyenne continue associant collectivités, partenaires économiques et associations environnementales. Il est par exemple suggéré de créer un collège de personnes publiques associées et un collectif de citoyens tirés au sort pour garantir le bon déroulement de la suite du projet.

DES ALTERNATIVES AU PARC ÉOLIEN

Si presque à l'unanimité les contributeurs au débat reconnaissent l'urgence climatique, les avis divergent sur la manière de relever le défi. Les partisans du scénario 0 dénoncent « la course à la consommation déraisonnée de l'électricité » qui fait courir le risque de « tuer les océans ». Parmi les alternatives proposées : sortir de la logique consumériste en « rendant la sobriété énergétiques sexy » (Questionnaire) ; promouvoir d'autres énergies à impact carbone limité avec la relance du nucléaire, très plébiscité du fait de sa pilotabilité et de son facteur de charge, puis viennent l'électricité marémotrice, et le solaire qui mériterait d'« être poussé sous forme de pontons flottants ». Encourager enfin les petites unités de production locales : des panneaux solaires installés sur les toitures des bâtiments publics et industriels aux mini éoliennes privées, en passant par la proposition d'installer un SMR (mini centrale nucléaire) sur l'île d'Oléron.

La population vivant sur place et les professionnels du secteur ont la connaissance du territoire et doivent être écoutés.

[Questionnaire](#)

Les élus et populations concernés ne peuvent pas être écoutés à 100% car n'étant par des spécialistes, leurs avis sont souvent partisans et pas pour le bien de la communauté et notre planète. Ils souhaitent rester consommateurs mais ne veulent pas produire chez eux... il faut préparer dignement l'avenir.

[Questionnaire](#)

Scénarios de localisation : les publics argumentent leur choix

Issus du débat, les cinq scénarios de localisation ont été soumis au public via un questionnaire administré en ligne et distribué en boîte aux lettres aux habitants de l'île de Ré et de l'île d'Oléron : Quel scénario recommanderiez-vous à l'État et sous quelles conditions ? 615 commentaires de résidents de l'île d'Oléron et de l'île de Ré ont indiqué leur préférence de scénario et livré leurs commentaires.

Les scénarios les plus recommandés

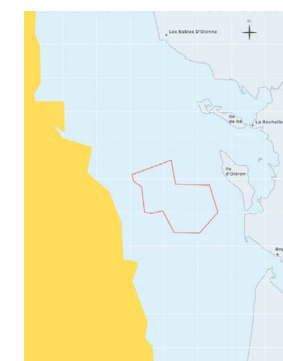
■ Pas de parc, nulle part



Les arguments en faveur du « scénario 0 » font valoir d'abord les risques de perte de la biodiversité ; puis les impacts paysagers et psychologiques négatifs d'une « industrialisation de la mer » et en troisième lieu les retombées négatives du projet en termes économiques si l'on met en balance le coût du projet au regard des bénéfices pour le territoire (en termes d'emplois et de retombées fiscales). L'argumentation remet en cause l'éolien en mer en général (intermittence de la production qui ne résoudrait pas la dépendance aux énergies fossiles, notamment au gaz russe, difficultés de stockage de l'électricité produite, empreinte carbone grise, filière française peu mature) et particulièrement son choix en Charente-Maritime jugée insuffisamment venteuse.

Logiques négatifs d'une « industrialisation de la mer » et en troisième lieu les retombées négatives du projet en termes économiques si l'on met en balance le coût du projet au regard des bénéfices pour le territoire (en termes d'emplois et de retombées fiscales). L'argumentation remet en cause l'éolien en mer en général (intermittence de la production qui ne résoudrait pas la dépendance aux énergies fossiles, notamment au gaz russe, difficultés de stockage de l'électricité produite, empreinte carbone grise, filière française peu mature) et particulièrement son choix en Charente-Maritime jugée insuffisamment venteuse.

■ Des éoliennes flottantes très au large



Plusieurs arguments sont avancés en faveur de ce scénario qui nécessite un changement de technologie (du posé au flottant) : hors aires

marines protégées, invisibilité depuis la côte (à plus de 50 km), impact réduit pour la pêche et pour le trafic maritime, zone mieux ventée donc surcoûts d'installation compensés. Autre avantage mis en avant : une reproductibilité sur tout le littoral qui permettrait d'augmenter la puissance installée (« plusieurs GW d'un coup »). Contre-arguments : le milieu marin du grand large est mal connu, le coût du flottant est supérieur au posé et sa technologie moins mature, donc une mise en œuvre du projet à plus long terme.

■ Des éoliennes posées en dehors du Parc naturel marin



de localisation au large avec des éoliennes posées en grande profondeur. Légèrement moins plébiscité que le précédent, son choix est ainsi argumenté : moins d'impact visuel (avec une implantation à plus de 30 km des côtes), moindre impact sur les milieux naturels (mais à condition de ne pas s'approcher des côtes nord et sud du PNM), moindre impact pour la pêche, possibilité d'installer plusieurs GW. Néanmoins sont pointés des points négatifs : une localisation en zone Natura 2000 Oiseaux qui ne résout pas la question des couloirs migratoires et en ZEE, donc pas de retombées fiscales pour les collectivités ?

Les scénarios les plus déconseillés

■ Un premier parc éolien posé de 500 MW dans la zone initiale de l'État (300 km²)



Plusieurs arguments justifient la préférence pour ce scénario qui reprend le projet issu des concertations de 2015 et

2017 : un projet rapidement réalisable (les études sont déjà réalisées) dans le prix ciblé par la PPE en raison notamment de la proximité géographique des lieux potentiels d'atterrissage et de maintenance ; et une localisation dans les eaux territoriales qui permet des retombées fiscales pour les collectivités. Argument plus minoritaire : Voir les éoliennes serait une manière de responsabiliser les citoyens-consommateurs. « Les scénarios posés et proches du littoral sont préférables, c'est une question de responsabilité énergétique de la part des consommateurs ». Les opposants à ce scénario « historique » avancent son « inacceptabilité » du fait qu'il est situé dans les aires marines protégées et que son impact est fort sur l'environnement, la pêche et le paysage donc le tourisme. Il ne permet pas non plus d'installer une forte puissance (2GW).

■ Un projet dans la zone d'étude étendue à 743 km² et en Zone économique exclusive (ZEE)



L'argumentation est la même que pour le scénario précédent à la différence près que l'impact paysager serait plus

acceptable mais les conséquences fiscales de l'installation en ZEE plus pénalisantes pour les collectivités. « Tous les inconvénients du scénario historique avec en plus pas de retombées économiques locales » (Questionnaire). « Une alternative peu tranchée, les oppositions seront les mêmes que pour la zone d'étude initiale » (Questionnaire).

Festival Énergies & Océan : une respiration dans le débat

Initiative exclusive de la commission particulière du débat public Éoliennes en mer Nouvelle-Aquitaine, le Festival Énergies & Océans se tenait les 18 et 19 février 2022 à La Rochelle, dans l'espace Encan. Cette rencontre proche dans son format de la « Fête de la Science » a été un temps de partage foisonnant entre représentants de l'État, scientifiques, industriels, associations, médiateurs scientifiques. Centré sur les enjeux de la transition écologique et énergétique, il visait à mettre en contexte le projet d'Oléron en prenant de la hauteur sur les controverses qui, tout au long des quatre mois précédents, ont fait débat : les énergies renouvelables peuvent-elles cohabiter avec un Océan soumis au changement climatique ? Comment concilier décarbonation de notre énergie et préservation de biodiversité ? Quelles modes de vie imagine-t-on à l'horizon 2050 ?

Un concentré du débat. Un remue-méninges en grand format pour le grand public. Avec ses deux jours ponctués de tables-rondes, projections de documentaires, expositions, stands, ses spectacles et activités pédao-ludiques pour toutes les générations, le festival a brassé les publics et croisé de façon inédite dans un débat public classique des points de vue peu habitués à se rencontrer, celui de décideurs, artistes, youtubeurs, associatifs engagés, usagers de la mer et scientifiques. L'occasion aussi d'entendre pour la première fois dans le débat des acteurs tels que l'association Sea Shepherd France qui avait délégué sa présidente, jugeant que ce format de rencontre était adapté « *Tous les garde-fous en matière environnementale sautent au prétexte de lutter contre le dérèglement climatique. C'est intéressant d'en débattre avec l'État, de connaître ses positions et d'exposer nos arguments.* »

Le grand amphi n'a jamais désempli rassemblant un public de tous les âges attentif et curieux, venu suivre pendant les deux jours des tables-rondes (sept au total) qui s'enchaînaient comme dans une course-relais. Peu quittait la salle en cours de route, et nombreux réagissaient par un jeu de questions-réponses aux échanges conduits le vendredi par Dominique Rousset, une ancienne journaliste de France culture et le samedi par Fred Courant, un médiateur scientifique de la chaîne YouTube l'Esprit Sorcier, appuyé par Thomas Durand de la Tronche en biais. Très rythmées, ces tables-rondes ont balayé sur le

fond tous les thèmes : la planification des énergies renouvelables et des usages en mer, les scénarios du mix énergétique, les acquis et les incertitudes de la recherche scientifique, la vulgarisation de l'énergie, l'évolution des modes de vie comme alternative (ou complément indispensable ?) à la course à l'électrification des usages. Une approche prospective des sujets qui font société sur fonds de changement climatique mais aussi des focus sur le projet du parc éolien en mer au large d'Oléron.

Des échanges sans langue de bois

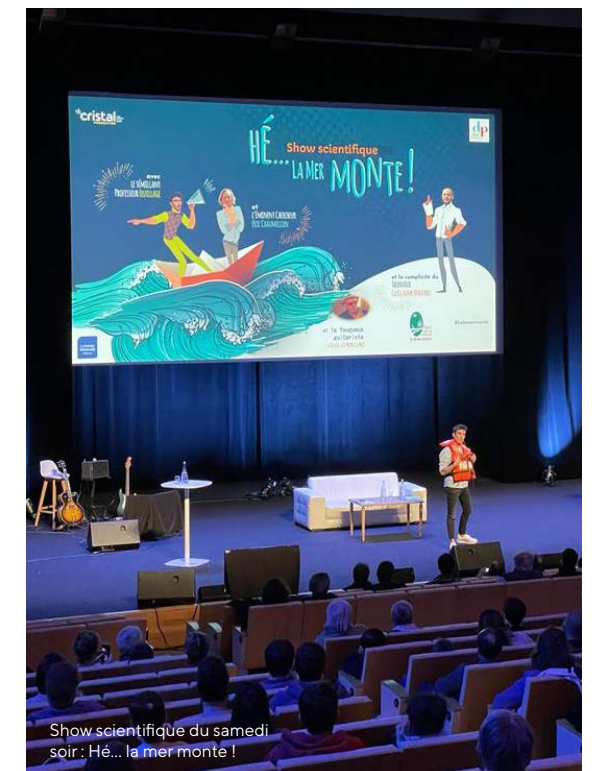
Scientifiques et associations environnementales ont fait chorus pour en pointer certaines incohérences, notamment « *l'incompréhensible nécessité d'implanter des sites éoliens sur des sites d'intérêt patrimonial pour la biodiversité* ». Mais en même temps pour tordre le cou aux idées reçues. « *On ne pourra pas tout mettre sur le dos de l'éolien ou de la pêche. Il y a forcément ce forçage climatique qui est important et qu'il faut intégrer dans nos recherches pour le futur* » (Jean-Claude Dauvin, 19/02). De son côté, France Nature Environnement par la voix de celle qui pilote le réseau Océans, mers et littoraux au sein de l'association nationale réagissait aux propos du représentant du Comité départemental des pêches (« *C'est l'éolien qui doit s'adapter aux pêcheurs et non pas les pêcheurs qui doivent s'adapter à l'éolien* »). Elle rappelait que « *la mer n'appartient à personne. Chacun doit prendre*

1300 visiteurs présents
10 500 participants en ligne
40 200 visionnages du Festival en replay

« **Nous aimons la pensée critique, l'esprit critique. On essaye de se demander, avec les gens, comment est-ce qu'on peut essayer de penser moins mal, de repérer nos biais et de se rendre compte quand on pensait savoir, qu'on ne le savait pas, et se corriger. C'est l'éloge de l'erreur et de la correction.** »

Thomas Durand, youtubeur, La Tronche en Biais, table-ronde du 19 février : *Comment vulgariser l'énergie ?*

sa part de responsabilité pour parvenir à rétablir son bon état environnemental ». Et de mentionner, que parmi les pratiques peu durables d'autres usagers de la mer, « *les techniques utilisées par certaines pêcheries dans les zones Natura 2000 peuvent être extrêmement destructrices. Peut-être qu'il y aura des zones où il faudra interdire des activités pour permettre à l'éolien dernier entrant d'arriver. Parce que les conséquences de l'installation de fermes éoliennes de grande ampleur seront sans doute moins néfastes que d'autres activités* ». (Elodie Martinie-Cousty, 19/02). Quant à l'idée répandue que « *les données sur l'environnement de l'Océan sont quasi inexistantes* », la biologiste marine de l'université de La Rochelle rectifie : « *La science et la recherche sont en capacité aujourd'hui de capitaliser sur les retours d'expérience de l'éolien en mer et d'apporter des réponses. Après, il faut solliciter les scientifiques, les associer à ces questions* » (Ludivine Martinez, 19/02).



Des lieux multiples proposés à la carte pour s'informer et s'exprimer

Le Festival a convoqué la science, l'art et le spectacle pour donner envie d'apprendre, encourager la parole libre et élargir l'éventail des publics. Pour offrir un cadre à « tous ceux qui n'ont pas une approche experte et pour autant sont intéressés et concernés par le sujet » et d'abord les jeunes générations. Pari réussi. Profitant du week-end, on est venu en famille visiter les stands, participer aux jeux éducatifs, assister à une pièce de théâtre, voir un film ou une expo.

Des auditions publiques « à la canadienne »

Salle des Baleines. En parallèle des tables-rondes, la commission auditionnait pendant deux heures non-stop les parties prenantes – associations, collectivités, organismes professionnels – concernées par ce parc au large de l'île d'Oléron. Dix minutes « a capella et sans support » pour défendre leurs cahier d'acteurs et se soumettre aux interpellations du public. Des contributeurs très actifs au débat – Nemo, FNE NA, Ré-avenir, le Comité régional et le Comité départemental des pêches – ont respecté la règle du jeu, et pareillement, les énergéticiens et industriels, Aquitaine Blue Energie, WPD et le Syndicat des Energies Renouvelables, que la salle a questionné : « *Au vu de l'opposition qui semble complètement irréductible, pourquoi ne pas attendre un peu ?* »

Des stands pour se rencontrer et échanger

Quatorze organisations, parties prenantes du débat (CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, FNE Nouvelle-Aquitaine, NEMO, Ré-avenir...) et ONG (Sea shepherd, Greenpeace, blutopia...) ont tenu des stands pour expliquer leurs activités et proposé des activités aux visiteurs.

Le débat mis en scène

Manifestement très attendus par les publics, le Tribunal pour les générations futures et le show scientifique « Hé... la mer monte ». L'idée était d'aborder deux points cruciaux du débat (changement climatique et dichotomie énergie/biodiversité) dans des formats inédits. La conférence-spectacle montée par la revue Usbek & Rica reprenait les codes d'un procès. « Transition

énergétique, la France sacrifie-t-elle ses océans ? », telle était la question que l'assistance devait instruire. Sur la scène : un juge, un avocat, un procureur, quatre témoins (élue, chercheurs, experts...), cinq jurés tirés au sort parmi le public, appelés à se prononcer au nom des générations futures. Quant au clou du festival, « *Hé... la mer monte !* », une création originale de l'Université de La Rochelle et du parc naturel du marais poitevin sur le thème du changement climatique et son impact sur le littoral, il a fait carton plein. Un public familial a applaudi à ce show scientifique drôle et enlevé : un chercheur (Eric Chaumillon) confronté à un comédien « écolo engagé » (le Professeur Feuillage) composant un duo endiablé, croqué en direct par un auteur de bande dessinée (Guillaume Bouzard) et entraîné par le musicien Gus.

Des séances cinéma

Projeté en avant-première, le premier épisode du court-métrage *Des voix dans le vent* de Cyrille Gallais, a été suivi d'un temps d'échange avec le réalisateur à qui la commission a donné carte blanche pour restituer le débat public avec son regard d'auteur. La séance était ensuite prolongée par le film *Après-demain* de Cyril Dion et Laure Noualhat qui revenait sur les initiatives du documentaire « *Après-Demain : les micro-initiatives ont-elles un réel impact face au dérèglement climatique ?* »

Des ateliers ludiques et sérieux

Dans la Grande Halle, tout au long de la journée du samedi, le public passait d'une activité à l'autre. Ici, la Fresque du climat et la Fresque Océane réalisées à



14 stands étaient présents dans la Grande Halle



Fresque océane



Le tribunal pour les générations futures organisé par Usbek & Rica

partir des travaux du GIEC, là des ateliers autour des jeux sérieux pour construire son propre mix énergétique, là encore un atelier d'écriture pour mettre en bombes à rimes ou en haïkus son imaginaire personnel de l'univers marin.

Des expo photos

L'espace accueillait aussi trois expositions photos sur la biodiversité, réalisées par le laboratoire du LIENSS (Université de La Rochelle), l'ÉCOLE de la mer et la Société des Sciences Naturelles de Charente-Maritime. En complément des conférences, la découverte en images de la riche biodiversité des estrans rocheux du littoral de Charente-Maritime, des sables des Pertuis Charentais et de leurs rôles pour les oiseaux migrants.

Acronymes

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Cerema : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CA : Cahier d'acteur

CDPMEM 17 : Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins Charente-Maritime

CMF : Conseil maritime de façade

CNDP : Commission nationale du débat public

COREPEM : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

CPDP : Commission particulière du débat public

CRPMEM NA : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nouvelle-Aquitaine

DGEC : Direction générale de l'énergie et du climat

DSF : Document stratégique de façade

DPM : Domaine public maritime

EMR : Énergies marines renouvelables

ERC : Éviter, réduire, compenser

ESSOC : Loi pour un État au service d'une société de confiance

FEE : France énergie éolienne

FNE : France nature environnement

GW : Gigawatt (=1 000 MW)

MW : Mégawatt

LPO : Ligue de protection des oiseaux

NEMO : Non aux éoliennes en mer Oléron

OFB : Office français de la biodiversité

PNM : Parc naturel marin

PPE : Programmation pluriannuelle de l'énergie

RTE : Réseau de transport d'électricité

SER : Syndicat des énergies renouvelables

SQR : Système question-réponse de la plateforme participative CNDP

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

ZEE : Zone économique exclusive

INFORMER LARGEMENT



112 000

exemplaires
des 3 suppléments
Sud-Ouest

31 000
documents
distribués sur les îles
(boîtage et en main
propre)

+ de 300
articles
de presse



493 780

visionnages
des vidéos
des 5 youtubeurs

50 360
vues des vidéos
du Festival
Énergies & océan

256 134
vues de la vidéo
Hugo Décrypte
du 23 décembre



906 706

vues Instagram
Hugo Décrypte
du 11 février dont

71 498
j'aime

16 300
vues
sur Tik Tok
d'Énergie2049



193h
de réunions



+ de 500
pages
de verbatims

**Réseaux sociaux
& newsletter**
2 422 abonnés

RENCONTRER & ÉCHANGER



68 rencontres
auxquelles ont participé plus de

4 774
personnes
en présentiel

1 134
personnes
en distanciel

18
points
de contacts

15
réunions
en ligne

9
réunions
publiques

8
ateliers
scénarios

4
séances
de théâtre forum

14
réunions
thématiques

8
ateliers lycéens
et étudiants

1 Festival
Énergies
& **Océan**

avec **1 300 participants**
et **10 500 participants** en ligne

2
jours
de festival

8
tables
rondes

12
ateliers

17
stands
et expo

2
spectacles

RECUEILLIR LES AVIS



1 614
scénarios
partagés à la commission
via Energie2049



615
commentaires
des scénarios distribués
à **11 500 boîtes** aux lettres

3 822
commentaires
des vidéos des
youtubeurs

60
cahiers d'acteurs
et avis des
collectivités locales

524
questions
et avis sur
la plateforme

1 050
commentaires
sur la plateforme

75 %
des publics issus
du numérique avaient
moins de 35 ans

367
lycéens et étudiants
associés au débat

7 360
parties jouées sur
l'appli Energie2049



c'est l'autorité nationale indépendante et neutre qui garantit votre droit au débat sur les projets qui ont un impact sur notre environnement, vous donne la possibilité de peser sur les projets et d'influencer les décisions et met à votre disposition des ressources et des outils pour mieux comprendre les démarches participatives sur debatpublic.fr en toute transparence, pour toutes et tous. Votre parole a du pouvoir.

Rendez-vous sur debatpublic.fr



ÉOLIENNES EN MER
NOUVELLE-AQUITAINE